

DAC - MARTINIQUE

1% ARTISTIQUE EN MARTINIQUE - 52 ANS DE CRÉATION

100  
art  
tique

# 1% artistique

*Je n'ai jamais admis que l'œuvre d'art soit pour l'essentiel l'affaire des galeries et des salons épisodiques et que ne soit promu un art public intéressant tout le monde.(...) J'ai consenti des efforts constants, considérables pour inciter les architectes et les urbanistes à la collaboration avec les plasticiens afin que puisse s'implanter un art public assez dense pour enrichir sensiblement le tissu urbain des villes, grandes ou petites, anciennes ou modernes.*

Maurice Calka, sculpteur

Catalogue édité par la DAC MARTINIQUE à l'occasion de la 32<sup>e</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 Septembre 2015

Coordination du projet

Fabrice Morio, Directeur des affaires culturelles  
Dominique Brebion, Conseiller pour les Arts plastiques  
Christophe Bourel le Guilloux, AUE-ABF

Textes

Patrick Volny-Anne, Caue  
Christophe Bourel le Guilloux, AUE-ABF

Graphisme  
Studio Hexode

Crédits photos

Jean-Baptiste Barret  
Yann Bouin  
Jean Popincourt  
DAC Martinique

Dans le cadre de la 32<sup>e</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine, du 19 et 20 septembre 2015, la Direction des affaires culturelles de la Martinique (DAC) a souhaité mettre l'accent sur 52 ans de création issue du 1% artistique partant de la première œuvre réalisée en 1963.

Ce dispositif, créé en 1951, prévoit de consacrer 1% du montant des travaux de certaines constructions publiques à la création ou à l'acquisition d'œuvres d'art contemporain conçues pour être intégrées au bâtiment. Plus de 12 600 œuvres issues de ce dispositif de soutien à la création ont ainsi donné naissance à un étonnant musée à ciel ouvert dont 31 en Martinique.

Ce catalogue permet de dresser le bilan et d'avoir un regard renouvelé sur ces œuvres, leurs concepteurs parfois oubliés, mais aussi sur les architectures qui leur servent de cadre. La promotion des arts plastiques et de l'architecture fait partie des missions du Ministère de la Culture et de la Communication.

Gageons que ce livret permettra aux utilisateurs du quotidien, aux visiteurs des différents bâtiments publics de découvrir ou de redécouvrir ces œuvres qui permettent d'embrasser tous les médiums des arts plastiques : sculpture, peinture, graphisme, design, installation, mosaïque, nouvelles technologies, photographie..., de susciter la curiosité et l'envie de se réapproprié un bien commun.

**Fabrice Morio**, Directeur des affaires culturelles.



FONDS MARINS (détail) - DUMESNIL  
Collège Jacques Roumain, Rivière Pilote, 1967

Les œuvres du 1% présentes dans l'enceinte des établissements scolaires représentent une chance pour la communauté scolaire à bien des titres.

Les professeurs peuvent s'en saisir pour initier leurs élèves à la lecture d'une œuvre. Chacune est représentative d'un « moment » de l'histoire de la création. Il y a là des questions d'école, de style, de genre. Et en arrière-plan la confrontation avec des personnalités d'artistes contemporains d'exception. Certains, généreusement, rencontrent les élèves des générations successives pour partager avec eux l'expérience de la création.

Il est en effet important de faire partager aux élèves les intentions de l'artiste. Analyser les différents contextes, faire comprendre ce qu'est la commande, découvrir comment les artistes composent avec les contraintes de la situation est toujours intéressant.

Enfin, ces œuvres sont inscrites dans un espace qui a sa propre signification. Elles ont été conçues pour que leurs volumes et leurs formes « jouent » avec l'espace public et scolaire. Tantôt elles s'imposent à lui en affirmant leur propre monumentalité, elles se font alors fronton, fresque, signal (le personnage du lycée de Trinité). Parfois, elles s'inscrivent en douceur dans l'espace et se prêtent aux usages collectifs solennels (le « mur » du collège Cassien Sainte-Claire) ou ludiques (la fontaine-gradin du collège de Saint-Esprit).

Certaines œuvres ont été déplacées. L'intention première de l'artiste s'est alors altérée ou perdue. Le travail pédagogique est alors l'occasion de la restituer - autant que faire se peut - dans son intégrité.

Le patrimoine, en effet, n'est pas une collection d'objets morts mais il est fait d'œuvres fragiles et fortes à la fois, soumises aux aléas du temps, confiées à la garde, parfois imparfaite, le plus souvent affectueuse, de la collectivité. À notre garde.

Catherine Bertho Lavenir, Rectrice de l'Académie de Martinique

# LE 1% ARTIS- TIQUE

Le 1% artistique, appelé aussi 1% culturel ou encore 1% décoratif, est une disposition légale qui fait obligation de décorer des constructions publiques.

Elle consiste à consacrer, à l'occasion de la construction, de la réhabilitation ou de l'extension de certains bâtiments publics, un financement correspondant à un pour cent du coût des travaux destiné à la commande ou à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues par des artistes vivants, pour être intégrées aux bâtiments ou à leurs abords.

Depuis sa mise en place, il y a 64 ans, elle a permis de financer environ 12 600 œuvres sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin en sollicitant plus de 4 000 artistes. Par la variété des typologies des équipements concernés (bâtiments scolaires, commissariats, palais de justice, etc.), le 1% artistique permet d'atteindre un public très large qui n'est pas nécessairement familier des lieux d'exposition.

# HISTORIQUE

L'idée véhiculée par le 1% artistique avait déjà germé dès les années 30 dans le milieu des « non-conformistes » engagés sur la question de réforme et de modernisation de l'État, et notamment dans l'esprit de Jean Zay, Secrétaire d'État en charge de l'éducation au sein du gouvernement du Front populaire.

En 1936, un projet de loi portait déjà sur les projets de construction neuve exécutés par l'État, les départements, les communes et les établissements publics. Mais, c'est l'arrêté du 18 mai 1951 qui a mis en place le 1% culturel. Il constitue l'aboutissement de l'action du sculpteur René Iché, rédacteur du projet. Il s'agissait alors de promouvoir la création artistique contemporaine, de mettre en contact la population avec la production la plus récente et d'intégrer les arts plastiques à l'architecture et à l'environnement.

Cette ambition a été relancée au début des années 1960 par André Malraux, Ministre des Affaires

culturelles, avec l'appui du Directeur général des Arts et des Lettres, Gaëtan Picon. Elle devait impulser un souffle nouveau à la commande publique, mais aussi de rechercher le moyen d'aider les artistes et d'enrichir le patrimoine national... L'arrêté de 1951 était à l'origine appliqué à la construction des bâtiments de l'Éducation nationale. Il permettait le financement d'une œuvre monumentale ou de décoration dans le cadre d'un projet de construction, avec des objectifs d'ordre artistique, pédagogique, sociologique et économique. Ainsi est rendue possible l'intégration de l'art à l'architecture, mais aussi le contact quotidien de l'individu à l'art tout en aidant les artistes à vivre de leur création.

Le 1% sera étendu au cours des années 1970 et 1980 aux constructions d'autres ministères, puis en 2002 aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation.

Il s'impose aujourd'hui à la plupart des constructions publiques de l'État

ou ses établissements publics (autres que ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi qu'à celles dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par leur mandataire. Les collectivités territoriales ou leurs groupements sont aussi concernés, dans la limite des compétences qui leur ont été transférées par les lois de décentralisation. Il s'applique à tout bâtiment partiellement ou totalement réalisé par une des tutelles citées ci-dessus, ayant pour vocation d'accueillir le public. Seules en sont exemptées certaines opérations immobilières en raison de leur nature : bâtiments militaires ou civils résolument hors du champ public ou tenus secrets, en permettant néanmoins la décoration de bâtiments plus courants, même s'ils ne reçoivent que des agents publics (casernes, etc.), établissements publics de santé.

Parallèlement à l'élargissement de son champ d'application, le 1% s'est aussi ouvert à l'ensemble des formes d'expression dans le domaine des arts visuels, utilisant ou pas les technologies nouvelles : peinture, sculpture, vidéo, design, graphisme, création sonore, création paysagère, conception de mobilier, ou mise au point d'une signalétique particulière...

## CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS D'APPLICATION

Depuis sa création, le mode d'application du 1% a longtemps varié selon le ministère instructeur, chacun étant doté d'un appareil législatif différent. Le décret publié le 29 avril 2002, modifié par le décret 2005-90 du 4 février 2005 et consolidé au 03 juillet 2010, pris en application de l'article 71 du Code des marchés publics, a harmonisé et simplifié la procédure en définissant le cadre et les modalités d'application. La circulaire du Ministre de la Culture et de la Communication du 16 août 2006 précise la procédure.

# ASSIETTE ET MODE DE CALCUL DE L'ENVELOPPE DU 1%

Le montant toutes taxes comprises des sommes permettant de répondre à l'obligation du « 1% » est égal à 1% du montant hors taxes du coût prévisionnel des travaux établis à l'avant-projet définitif (APD). Il exclut les dépenses de voirie et réseaux divers, comme celles d'équipement mobilier. Les dépenses relatives aux études de géomètre et de sondage sont aussi exclues de l'assiette servant de base de calcul de l'enveloppe du « 1% ». En revanche, les dépenses relatives aux fondations spéciales sont à prendre en compte.

Ce montant ne peut excéder deux millions d'euros. Il comprend le montant global des prestations de l'artiste, de la conception à l'installation de l'œuvre ou des œuvres, y compris les indemnités versées aux artistes présélectionnés par le comité artistique pour consultation et non retenus.

Le total des indemnités ne peut dépasser 20% du montant de l'intervention artistique. Le montant des indemnités peut être réduit ou supprimé par le maître d'ouvrage, sur proposition du comité artistique<sup>1</sup>, en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par un artiste.

Le coût des études de maîtrise d'œuvre nécessaires à l'intégration de l'œuvre artistique dans l'ouvrage n'y est pas inclus. L'entretien et la restauration des œuvres issues de cette obligation incombent au maître de l'ouvrage ou le cas échéant à la personne publique responsable de l'entretien de l'ouvrage. L'apport financier de partenaires publics ou privés peut être sollicité.

<sup>1</sup> Depuis 2002 chaque opération de 1% est suivie par un comité artistique, instance de conseil auprès du maître d'ouvrage. Ce comité est chargé de définir le programme de la commande artistique et d'émettre un avis sur les propositions présentées par les artistes.




Planche contact de M. Calka

## ÉLIGIBILITÉ DES ARTISTES

Tous les artistes engagés dans une démarche professionnelle sont éligibles, qu'ils soient français ou étrangers, à la condition qu'ils respectent les obligations en vigueur en matière sociale et fiscale.

Les œuvres susceptibles d'être commandées dans le cadre du « 1% » sont des œuvres d'art originales mentionnées à l'article L. 112-2 du code de la propriété intellectuelle. Il convient de permettre l'intervention des artistes dans toute la diversité de la création plastique contemporaine.



Le « 1% » sont des œuvres d'art originales mentionnées à l'article L. 112-2 du code de la propriété intellectuelle. Il convient de permettre l'intervention des artistes dans toute la diversité de la création plastique contemporaine.

*L'ARBRE À TAMBOURS MISE EN ESPACE - FRÉDÉRIC JAUDON  
Campus, université des Antilles Guyane, Schœlcher, 2009*

# LE 1% EN MAR TI- NIQUE

En Martinique, la première œuvre financée et implantée dans le cadre du 1% artistique date de 1963. Il s'agit du groupe statuaire installé au Lycée de Bellevue à Fort de France.

Depuis cette année, la production d'œuvres au titre du 1% en Martinique n'a pas été égale et continue. Ainsi, entre 1963 et 1992, il y a eu 24 réalisations, aucune entre 1992 et 2009, et depuis 2009, une timide relance peut être constatée.

Pour les 31 œuvres concernées, 20 réalisations relèvent du Ministère de l'Éducation nationale, 2 de l'Enseignement supérieur, 4 pour le Ministère des Finances, et 1 pour celui de l'Intérieur.

13 d'entre elles ont été conçues par des artistes implantés dans la région. Sur certains sites, dans le cadre du même 1%, il y a eu l'intervention d'un artiste local et d'un artiste venant de l'extérieur pour des réalisations distinctes. Cinq de ces réalisations ont été détruites ou non retrouvées. Depuis 2002, date de publication du nouveau décret, chaque opération relevant du 1% est suivie par un comité artistique ; seule 1 œuvre a été réalisée.

Selon les statistiques de 2011, le montant des réalisations au titre du 1% à la Martinique représentait une somme de 589 835€.

# BiLAN

L'inventaire des réalisations relevant du 1% à la Martinique permet de dresser un état contrasté quant à l'application de cette disposition légale, depuis sa mise en place.

Globalement, au regard des textes, le nombre des œuvres aurait pu être plus important.

Quant aux œuvres réalisées, force est de constater qu'elles, ainsi que leurs auteurs, ont rarement été appréciés à leur juste valeur, pour ne pas dire victimes d'un manque de respect. En effet, combien d'œuvres, fruits du travail d'artistes de renom, sont victimes de dégradations dues aux affres du climat ainsi qu'à un manque d'entretien, quand il ne s'agit pas de vandalisme ! Certaines d'entre elles ont même disparu en tout ou partie. D'autres œuvres ont été dénaturées du fait

de la construction de bâtiments ou d'aménagement de locaux qui ont modifié leur mise en scène, au point de les faire paraître incongrues dans leur environnement actuel.

Peut-être que les conditions, d'avant le décret du 29 avril 2009 n'étaient pas optimales pour une appropriation pérenne des œuvres.

Avec la relance constatée depuis 2009, souhaitons que les œuvres soient dorénavant considérées comme elles le méritent, que la promotion de la création artistique contemporaine soit effective, et que la mise en contact de la population avec la production la plus récente puissent permettre une véritable intégration des arts plastiques à l'architecture et à l'environnement. Et qui sait, que ces œuvres puissent faire « patrimoine ».





**ARAWAKS SCULPTURE - CHARLES LE BARS**  
Hôtel des Finances, Cluny, Schœlcher, 1985

# MÉSAVEN- TURES D'UNE SCULPTURE

L'installation de l'œuvre de la sculptrice, Simone Boisecq Longuet, à la Cité scolaire du Marin dans les années 1980 a levé le voile sur la problématique de l'octroi de mer lors de l'importation d'œuvres d'art en Martinique.

L'octroi de mer est une imposition spécifique des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) dont l'origine remonte au « droit de poids » institué en 1670. Cette taxe indirecte porte sur les produits importés de pays tiers comme de l'Union européenne, y compris la France métropolitaine (c'est l'octroi de mer externe) comme sur les productions locales (c'est l'octroi de mer interne). Perçue par le Conseil régional, elle permet d'assurer des ressources aux budgets des collectivités, en particulier pour les communes, et de favoriser le développement des entreprises locales en instaurant des possibilités d'exonérations. Le nouveau régime

d'octroi de mer a été défini par la loi 2015-762 du 29 juin 2015. Aujourd'hui le taux pour les œuvres d'art est de 20% pour l'octroi de mer, et 2.56% pour l'octroi de mer régional.

En novembre 1983, la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics valide la proposition artistique de Simone Boisecq Longuet pour la Cité scolaire du Marin dans le cadre de la procédure du 1% artistique.

La sculpture *Cactée* évoque selon l'artiste la vigueur et l'aspect sculptural de la végétation tropicale qui offre sous le soleil de grands plans d'ombre et de lumière. Inspirée par une flore très architecturée, elle anime le patio en son centre sans l'écraser. Elle est en cuivre martelé et soudé mesure 1.80 m de hauteur. Ce matériau solide, résiste bien à la corrosion, il est donc d'un entretien facile et joint à ces qualités celle de la richesse de sa matière.

Un premier acompte est versé à l'artiste en juin 1984 sur un budget global de 171 900 francs (26 000€) affectés à l'étude du projet, les frais de maquette, la fabrication de la sculpture, les frais de transport, les honoraires. Œuvre d'art originale, elle bénéficie d'une exonération de TVA au titre de l'article 261-4-5° du code des impôts. La livraison est prévue six mois plus tard. Conformément au calendrier prévisionnel, les établissements Chenue procèdent à l'emballage et enlèvement de la sculpture le 31 décembre 1984 contre la somme de 20 400 francs (3 049€). Cependant, à l'arrivée en Martinique, la caisse ne peut-être dédouanée avant que la taxe d'octroi de mer ne soit réglée, soit 20,40% de sa valeur, c'est-à-dire 35 176 francs (5 562€).

En effet, depuis la délibération du Conseil général de Martinique du 9 juin 1982 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, les marchandises importées par les collectivités publiques ne bénéficient plus de l'exonération des droits d'octroi de mer. La demande d'exonération adressée au Conseil régional est rejetée en juin 1985. Parallèlement, compte tenu du retard dans le délai d'exécution, la Direction départemental de l'équipement (DDE) réclame à l'artiste 9 742 francs (1 485€) de pénalité.

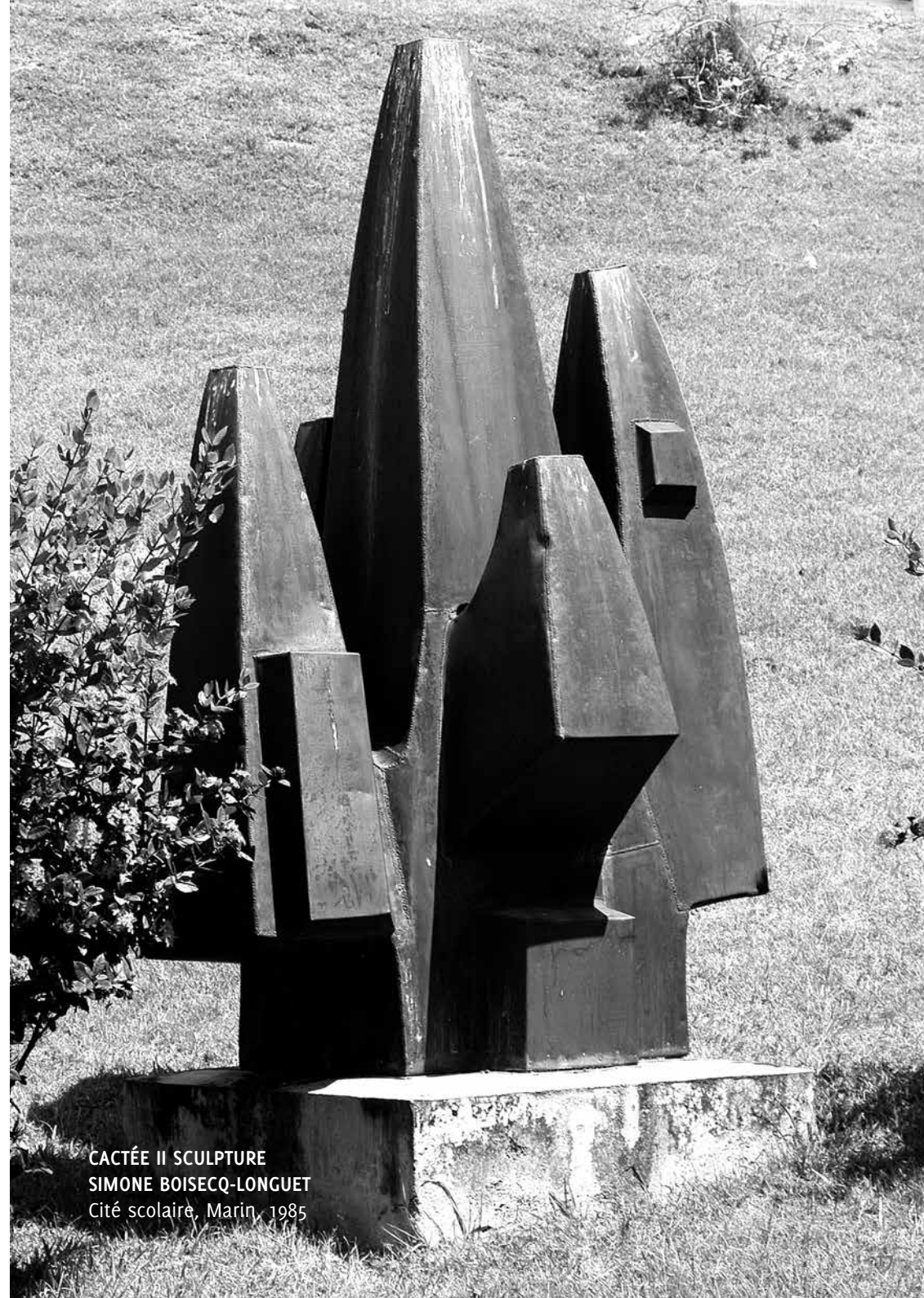
C'est l'impasse. L'artiste, non avertie de cette obligation, ne peut y faire face

avec son enveloppe forfaitaire. Aucune rallonge de crédit ne peut être obtenue au titre du 1% artistique, puisque par définition, un pour cent du montant total des travaux de construction ou d'extension sont consacrés à la commande d'une œuvre d'art.


Début août 1985, Simone Boisecq Longuet accepte que la somme due au titre du 1% soit déduite du dernier acompte qui lui est dû, espérant pouvoir récupérer cette somme par la suite, grâce à une subvention du Conseil régional.

Les douanes accordent une mise à la consommation de la sculpture en suspension du paiement des droits d'octroi de mer sous réserve d'une souscription d'une soumission D48. La soumission D48 est une procédure qui permet à une entreprise d'effectuer le dédouanement de ses marchandises même s'il manque un document. Le D48 est donc l'engagement de produire un document manquant ou d'accomplir une formalité auprès de la douane dans un délai donné.

Aujourd'hui, la sculpture est installée et le souvenir de ces péripéties douanières s'est effacé. Les protagonistes de cet épisode, Simone Boisecq Longuet ainsi que les architectes Lison père et André Remondet ne sont plus là pour raconter le dénouement de cette aventure.



CACTÉE II SCULPTURE  
SIMONE BOISECQ-LONGUET  
Cité scolaire, Marin, 1985



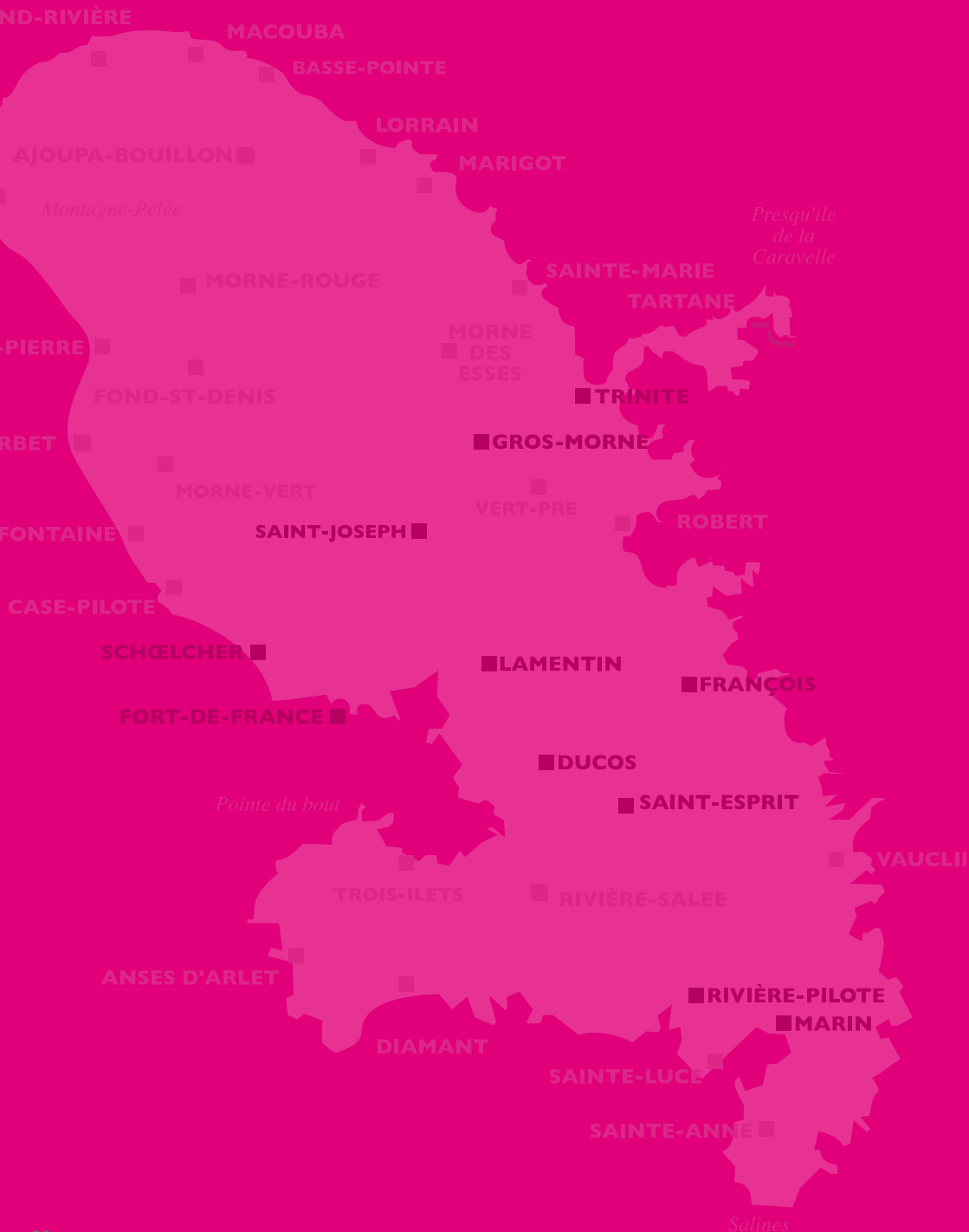
ARBRE (détail) - ÉTIENNE MARTIN  
Lycée des Métiers du Bâtiment et des  
Travaux Publics, Lamentin, 1967

*Le 1<sup>er</sup> artistique est à la fois une source de créativité et de rencontres. C'est l'occasion de découvrir un espace de création, de s'imprégner de l'esprit du lieu, de travailler en fonction de ses caractéristiques et de construire un projet cohérent en rapport avec le public et les professionnels de la construction (architecte, technicien, artisan...). Ce projet sera ensuite offert au regard du spectateur pour éveiller sa curiosité, sa réflexion et solliciter les échanges.* Marion Galut

# LE 1% ARTISTIQUE À LA MARTINIQUE

## 52 ANS DE CRÉATION

31 ŒUVRES RÉALISÉES - 26 ŒUVRES EXISTANTES - 5 DISPARUES



### **DUCOS - 1 ŒUVRE**

1985 : Collège Asselin de Beauville (Mourès)

### **FORT DE FRANCE - 11 ŒUVRES**

1963 : Lycée de Bellevue (Delamarre, Grange et Sarrabezolles)

1972 : Collège Roger Castendet (Calka)

1978 : Collège de Dillon 1 (Charles-Édouard)

1979 : Collège Perrinon (Laouchez)

1980-81 : Collège Perrinon (Bazabas)

1987 : Direction générale des Finances (Scribe)

1987 : Direction générale des Finances (Anicet)

1989 : Lycée professionnel de Châteaubœuf (Vincent-Alleaume et Alleaume)

1992 : Collège Cassien Sainte-Claire (Anicet)

2013-2014 : Préfecture de la Martinique (Galut)

### **MARIN - 2 ŒUVRES**

1985 : Cité scolaire (Boisceq-Longuet)

1985 : Cité scolaire (Hibran)

### **RIVIÈRE PILOTE - 1 ŒUVRE**

1967 : Collège Jacques Roumain (Dumesnil)

### **SCHËLCHER - 5 ŒUVRES**

1978 : Université des Antilles Guyane (Vincent-Alleaume et Alleaume)

1985 : Hôtel des Finances de Cluny (Charles-Édouard)

1985 : Hôtel des Finances de Cluny (Le bars)

1990 : Collège de Terreville (Charpentier)

2009 : Université des Antilles Guyane (Jaudon)

### **FRANÇOIS - 1 ŒUVRE**

1978 : Lycée professionnel, La jetée (Charles-Édouard)

### **GROS MORNE - 1 ŒUVRE**

1984 : Collège du Gros Morne (Bazabas)

### **LAMENTIN - 1 ŒUVRE**

1967 : Lycée des Métiers du Bâtiment et des Travaux publics, Petit Manoir (Martin)

### **SAINTE-ANNE - 1 ŒUVRE**

1989 : Collège Belle-Étoile (Bazabas)

### **SAINTE-ANNE - 1 ŒUVRE**

1982 : Collège Edmond Valard (Vincent-Alleaume et Alleaume)

### **LA TRINITÉ - 1 ŒUVRE**

1972 : Cité scolaire (Adam)

## **TROIS SCULPTURES** - RAYMOND DELAMARRE, CLAUDE GRANGE, CARLO SARRABEZOLLES Lycée de Bellevue, Fort de France, 1963

Cet ensemble sculptural implanté au Lycée de Bellevue est une œuvre collective, voulu en accompagnement de l'architecture de Georges Labro (1887-1981), architecte formé à l'École des beaux-arts, Prix de Rome, architecte de l'aéroport du Bourget, premier aéroport parisien livré en 1938. Groupe scolaire réalisé entre 1958 et 1970, face à la mer, il comprend une dizaine de bâtiments répartis dans un terrain de 6 hectares. Pour cette réalisation, Labro était secondé à Paris par l'architecte Guthman et en Martinique par l'architecte martiniquais Maurice de Lavigne Sainte-Suzanne.

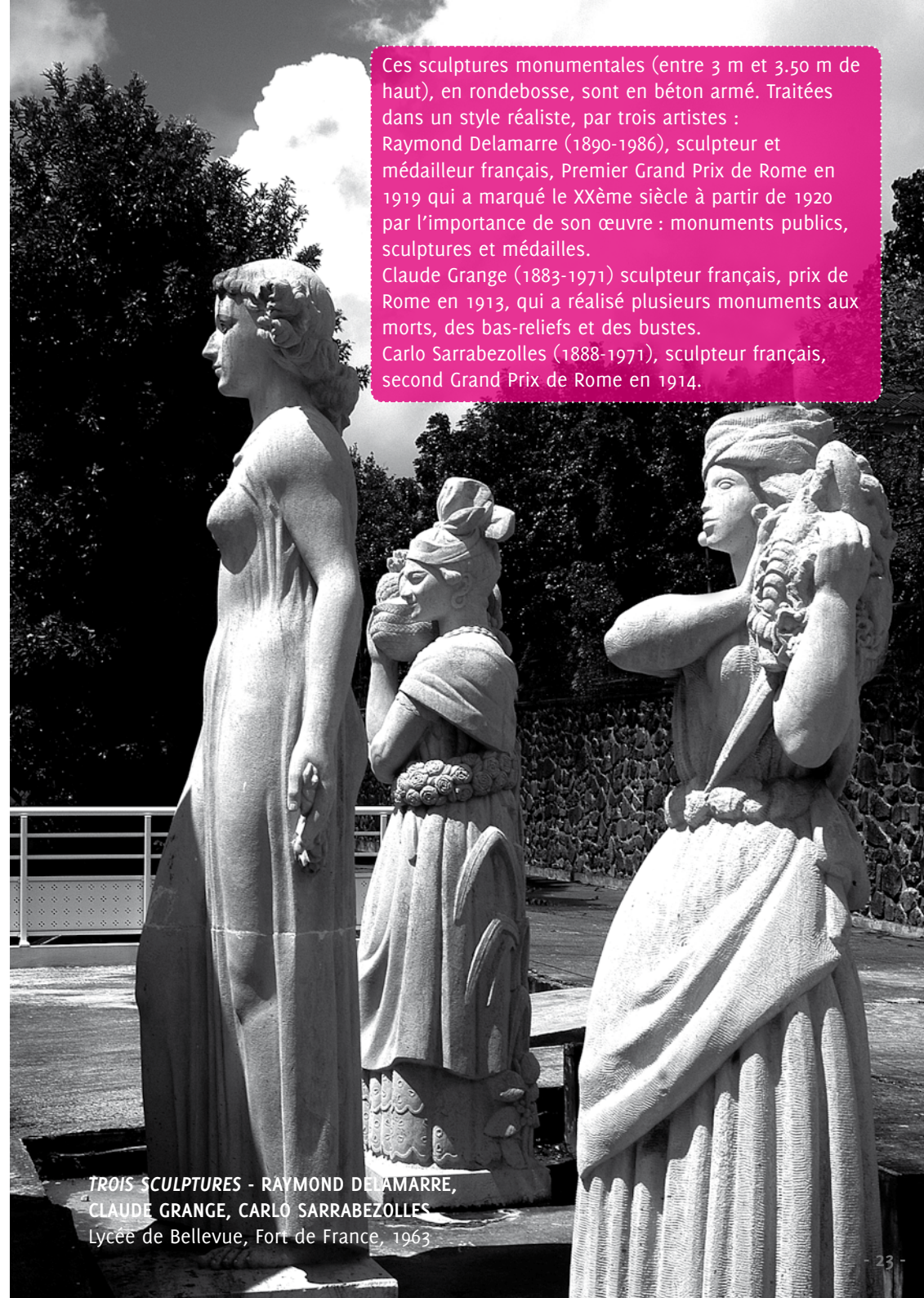
C'est une œuvre à la fois académique par sa composition classique et moderne par le choix du matériau : le béton armé. Ces statues représentent la France encadrée de la Martinique et de la Guadeloupe. La France est symbolisée par une femme vêtue à l'antique avec des gerbes de blé à ses pieds. Elle est encadrée de deux femmes portant des habits et coiffes traditionnels et soutenant sur leurs épaules des paniers remplis de victuailles.

À l'origine, cet ensemble avait pour horizon la rade de Fort de France et était placé dans un bassin. Aujourd'hui, les statues regardent la façade arrière du Centre d'Information et d'Orientation dont la construction a compromis la mise en scène, rendant leur présence quelque peu incongrue.

Ces sculptures monumentales (entre 3 m et 3.50 m de haut), en ronde-bosse, sont en béton armé. Traitées dans un style réaliste, par trois artistes : Raymond Delamarre (1890-1986), sculpteur et médailleur français, Premier Grand Prix de Rome en 1919 qui a marqué le XX<sup>ème</sup> siècle à partir de 1920 par l'importance de son œuvre : monuments publics, sculptures et médailles.

Claude Grange (1883-1971) sculpteur français, prix de Rome en 1913, qui a réalisé plusieurs monuments aux morts, des bas-reliefs et des bustes.

Carlo Sarrabezolles (1888-1971), sculpteur français, second Grand Prix de Rome en 1914.



**TROIS SCULPTURES** - RAYMOND DELAMARRE,  
CLAUDE GRANGE, CARLO SARRABEZOLLES  
Lycée de Bellevue, Fort de France, 1963

## **L'ARBRE** SCULPTURE - ÉTIENNE MARTIN

Lycée des Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics, Lamentin, 1967

Le lycée de Petit Manoir a été construit en 1967. La sculpture dans la cour représente un arbre stylisé en bronze, œuvre du sculpteur Étienne Martin. De belles dimensions (1.70 m de hauteur, pour 1.20 m de large sur une profondeur de 0.60 m), elle est fixée sur un socle en béton à gradins, composé de 3 marches, vraisemblablement restauré dans les années 1990.

Étienne Martin (1913-1995), artiste majeur du XX<sup>e</sup> siècle, est formé à l'École des beaux-arts de Lyon et à l'académie Ranson, à Paris. Avec le temps, son style est passé de la statuaire figurative à une sculpture plus centrée sur l'environnement ou l'habitat comme cela est le cas dans cette proposition au Lamentin. Resté longtemps méconnu car échappant aux grands courants de l'art de son temps, il est l'un des premiers artistes, en France, à utiliser l'assemblage de matériaux (bois, tissus, etc.) pour ses sculptures. En 1954, il entreprend la série des *Demeures*, thème central de sa production, à travers le souvenir et la re-création de sa maison natale dont il a dû se séparer et qui est restée présente en lui. Professeur de 1968 à 1983 à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris pour la sculpture monumentale, il est élu en 1971 à l'Académie des beaux-arts.

## **PRISE DE JUDO** SCULPTURE - GEORGETTE BAZABAS

Collège Euzhan-Palcy, Gros Morne, 1984

Le collège Euzhan-Palcy du Gros Morne est conçu par Gérard Jacqua – architecte, dans les années 1980. Joutant l'entrée du collège, cette sculpture monumentale en béton, repose sur un plan incliné, recouverte de briquettes en céramique à la manière de la mosaïque (2.70 m de haut, sur une base de 5 m de largeur et de profondeur). Elle représente deux judokas dans une prise au sol, renvoyant aux activités sportives des élèves fréquentant cet établissement. Cette œuvre a été réalisée par Georgette Bazabas, conceptrice d'autres sculptures dans le même esprit, dans le cadre du 1% artistique en Martinique.

## **ANTHURIUM** SCULPTURE - GEORGETTE BAZABAS

Collège Perrinon, Fort de France, 1980-81

Cette œuvre est la seconde de Georgette Bazabas qui soit installée dans ce collège dessiné par Yves Edmond – architecte.

Tout comme la *mer nourricière*, cette *anthurium* est construite en béton moulé, recouvert d'un enduit blanc cassé (3.60 m de haut, 1.10 m de diamètre). Située dans un petit patio aujourd'hui vitré qui jouxte le hall de l'administration, elle servait de fontaine. Elle est proche du tableau de Louis Laouchez.

Cette grande fleur de la Martinique, dont l'artiste s'est inspirée, rappelle par ses formes organiques et son travail de rainurage, l'homme – os – ou l'écorce des arbres, tandis que certaines surfaces laissées brutes rendent visibles le travail de modelage.

## **LÉZARDS** SCULPTURE - GEORGETTE BAZABAS

Collège Belle-Étoile, Saint Joseph, 1989

Située à l'entrée du collège, conçu par l'architecte Alain Laurencine, cette sculpture représente deux lézards se mordant la queue. Cette ronde-bosse monumentale, réalisée par Georgette Bazabas, en béton armé (7 m de large, 5 m de long) est recouverte de briquettes pleines, selon une technique dérivée de la mosaïque. Les arêtes sont laissées en béton brut pour marquer les contrastes. Cette composition est à rapprocher pour sa technique de mise en œuvre à celle du collège de Gros Morne. L'œuvre par ses formes courbes et ses dimensions peut accueillir les enfants lors des récréations.

## LA GRANDE VOILE SCULPTURE - HENRI-GEORGES ADAM

Cité scolaire Frantz Fanon, La Trinité, 1972

La cité scolaire, construite en 1972, est un vaste ensemble de constructions réparties sur les hauteurs du quartier de Beauséjour surplombant les havres de Trinité. À son entrée prend place la sculpture monumentale de l'artiste Henri-Georges Adam (plus de 7 m de haut, par 5 m à sa base) en fer sur socle en moëllon basaltique. Les éléments qui la composent semblent être inspirés du monde marin, rappelant un mât de bateau, une ancre, tandis que d'autres détails rappellent des oiseaux ou des queues de poissons. Certains y voient aussi une allusion au commerce triangulaire.

Henri-Georges Adam (1904-1967) suite à des études d'horlogerie prend des cours aux Beaux-arts et devient professeur de dessin de la ville de Paris. En 1934, il s'intéresse à la gravure et se rapproche des surréalistes, toutefois à partir de 1949, il passe à l'abstraction. En 1942, il débute sa carrière de sculpteur et devient ami de Pablo Picasso qui lui prête son atelier. De 1950 à 1955, il enseigne le dessin dans un collège à Antony, puis en 1959, il est nommé professeur de dessin à l'École des beaux-arts de Paris. Artiste prolifique, il réalise de nombreuses œuvres dans le cadre du 1% artistique sur l'ensemble du territoire national.



LA GRANDE VOILE  
SCULPTURE  
HENRI-GEORGES ADAM  
Cité scolaire Frantz Fanon,  
La Trinité, 1972

## RESTITUTION 2 SCULPTURE - VICTOR ANICET

Collège Cassien Sainte-Claire, Fort de France, 1992

C'est un des architectes du collège, Serge Gunot, qui a confié au céramiste martiniquais Victor Anicet le décor du mur de scène du théâtre en plein-air. L'idée de départ était d'utiliser des briques et d'inclure des références aux amérindiens. D'après l'architecte « le traitement rappellera la richesse de cette culture amérindienne qui nous entoure et que nous ignorons hélas trop souvent ».

Ce qui correspond bien avec l'ambition de l'artiste Victor Anicet qui est de restituer sa place au passé amérindien de l'île par le biais d'œuvres visibles par le plus grand nombre. Le théâtre, construit en béton, est situé à l'extrémité d'une échappée visuelle qui traverse l'édifice. Le mur de scène est long de 13.20 m et haut de 4 m. L'œuvre est un revêtement mural constitué de 5 000 briques, émaillées, teintées ou laissées au naturel. Quelques briques sont disposées en saillie afin de jouer sur les différences de plans. Les éléments qui rappellent les amérindiens sont des *mutaquita*, petits objets en céramique collés entre les briques. Comme l'avait prévu l'artiste, les couleurs vives se sont progressivement estompées. Les couleurs actuelles sont beaucoup moins vives que celles d'origine. Intitulée *Restitution 2*, elle fait partie d'une trilogie, ouverte par une décoration murale à la Trésorerie générale, également réalisée dans le cadre du 1% artistique, et qui se termine par une commande publique pour le Centre culturel du Marin. Le coût de cette œuvre, réalisée à l'aide de cinq ouvriers, est de 380 000 francs, soit environ 57 931€.



RESTITUTION 2, SCULPTURE (détail) - VICTOR ANICET  
Collège Cassien Sainte-Claire, Fort de France, 1992



# COLLÈGE DE LA MEYNARD

## LE 1%, UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

### ■ VICTOR ANICET

**Vous avez réalisé le 1% artistique du collège Cassien Sainte-Claire, à la Meynard, à Fort de France, en 1992. Comment et par quel biais avez-vous été choisi ?**

*J'ai été sélectionné par l'architecte du projet Monsieur Serge Gunot et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac) de la Martinique. Le projet a été soumis à la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics le 19 mars 1992 et a été adopté par 5 voix favorables et 1 abstention. Cette commission était composée à l'époque notamment du Conservateur en Chef du fonds national d'art contemporain (président), du conservateur au Musée National d'Art Moderne (Centre Georges Pompidou), des représentants du Ministère de l'Éducation nationale, de personnalités extérieures (un architecte, un peintre et un représentant du syndicat des sculpteurs).*

**Avez-vous eu le choix du lieu d'implantation, du thème et des matériaux à mettre en œuvre ?**

*Le lieu d'implantation m'a été proposé par le maître d'œuvre pour animer le théâtre de verdure qu'il avait créé. Aucun thème et aucun matériau ne m'a été imposé. L'architecte m'a laissé le libre choix et a été d'accord avec ma proposition. Il s'agissait d'animer dans sa totalité un voile de béton d'une longueur de 13,20 m et d'une hauteur de 4 m ; ce qui représente 5.000 briques. Celles-ci ont été fixées par du ciment latécoët adapté au climat des pays tropicaux. Les briques sont tantôt vernissées avec une face émaillée, tantôt en terre cuite brute. Certaines briques sont décorées d'adornos (les adornos sont des éléments décoratifs se trouvant sur des bords des vases rituels de la civilisation amérindienne, particulièrement chez les Arawacks). Quelques briques sont disposées en saillies afin de jouer autant sur les effets de couleur que sur les*

*différences de plan. Il convient de préciser que la bibliothèque du collège s'inspirait du « Carbet » de l'époque amérindienne. Le mur que j'ai réalisé est dans cette continuité. Il s'agissait pour moi de mettre en valeur la richesse de l'apport de la culture amérindienne, seule civilisation ayant laissé des traces dans le sol martiniquais. J'ai tâché de transmettre aux enfants du collège, une lecture et de la matière permettant de connaître cette civilisation occultée de l'Histoire et que j'appelle « peuple de l'avant ». Ce lieu est un vrai support pédagogique et devait amener les enfants à rêver, à imaginer, à apprendre et à grandir dans la connaissance de leur environnement et de leur histoire.*

**Qu'entendez-vous par le mot « Restitution » ?**

*La restitution c'est le fait de rendre à son propriétaire ce qui lui appartient. Pour moi c'est dire aux martiniquais que la civilisation amérindienne leur appartient, aussi j'ai le devoir de leur retransmettre le fruit de mes études et de mes recherches sur cette*

*civilisation. Cela touche à notre désir d'éternité. Aussi je reprendrais ici une de mes citations favorites : « Et moi, un Adorno à la main, je voudrais reconnaître, connaître et appréhender. Avoir la clé ; mais ma quête est vaine et dérisoire. Moi, l'artiste, le producteur d'images, je suis au seuil des mondes et je voudrais être le témoin du passage : un passeur. Restituer, non pas reconstituer. Restituer au plus grand nombre de Martiniquais les traces que j'ai cru avoir décelées ».*

**Quelle a été votre relation avec le maître d'œuvre ?**

*Ma relation avec le maître d'œuvre a été excellente ; il y avait une osmose entre l'architecte et moi : il avait orienté le mur afin que la céramique soit au maximum protégée du soleil et de la pluie.*

**Vous avez souhaité que cette œuvre devienne un objet pédagogique, pensez-vous que ce but a été atteint ?**

*J'ai en effet souhaité offrir à la communauté scolaire un outil pédagogique. Le théâtre de verdure est un lieu qui se prête à des manifestations culturelles. Or, il n'y a pas eu d'inauguration officielle en présence de la Drac, du maître d'œuvre et de l'artiste... Cela aurait été l'occasion d'expliquer à l'ensemble de la communauté scolaire l'approche pédagogique de « Restitution 2 ». Je voulais une incitation à découvrir la littérature sud-américaine. En français, on*



aurait pu aborder la littérature de Neruda et de Garcia Marquez entre autres, mais aussi le conte, les slams, le théâtre... En histoire et en géographie, on aurait pu s'en servir comme support pour étudier les peuples de l'Amérique latine, de la Caraïbe. En sciences de la terre et en physique, ce serait l'occasion de parler de la terre avec la céramique, de l'eau, des teintures de notre environnement, de la transformation de l'argile. En musique, ce lieu est idéal pour jouer nos musiques et découvrir nos danses... En arts plastiques, pour étudier les couleurs, les matières, les langages plastiques, les surfaces, la création, l'environnement, la lumière, les ombres, le toucher...

**Avez-vous eu des retours de la part de l'équipe enseignante, des élèves du collège de Cassien Sainte-Claire ?**

*J'ai eu peu de retours de la part des équipes pédagogiques et des élèves depuis la réalisation du mur en 1993. Ce n'est qu'en 2014, à l'occasion des Journées Nationales du Patrimoine, qu'une jeune et dynamique équipe d'enseignants, le principal du collège Monsieur Patrick Doppia, la Rectrice de notre Académie Madame Catherine Bertho-Lavenir et la Direction des Affaires Culturelles (ex DRAC) ont pris l'initiative de mettre en valeur cette œuvre en organisant une manifestation à laquelle toute la communauté scolaire était conviée. J'ai pu expliquer ma démarche. Une émission de radio scolaire y a été consacrée et j'ai vu des enfants intéressés et curieux.*

**Aujourd'hui, votre œuvre connaît quelques dégradations, dues aux élèves et au climat, quel est votre ressenti quant au respect de celle-ci ?**

*Je suis sûr que les dégradations constatées sur l'animation murale ne sont pas du fait des élèves car les parties du mur à hauteur d'enfants n'ont subi aucun dommage ; il y a*

*eu seulement quelques billets doux coincés entre deux briques car c'est aussi le lieu de passage des enfants qui se rendent aux cours d'éducation physique. Les légères dégradations constatées sont plutôt dues au climat. Durant l'année scolaire 2014-2015, j'ai eu l'aide active des élèves pour la restauration du mur et ce, jusqu'au dernier jour de classe. Tous les vendredis après-midi, des collégiens venaient m'aider sur leur temps libre. C'est bien dommage que les générations précédentes n'aient pas pu tirer partie de ce beau théâtre de verdure ! Mais tout est à faire et est possible avec les nouvelles générations !*

#### ■ SERGE GUNOT

En tant qu'architecte ayant participé au projet, vous avez confié au céramiste Victor Anicet le 1% artistique du collège Cassien Sainte-Claire, à Fort de France. Pourquoi avoir choisi le plasticien Victor Anicet ?

*Je connaissais déjà la production de Victor Anicet. Sa démarche consistant à opérer un syncrétisme entre nos racines africaines et amérindiennes, à redonner vie à toutes ces traces amérindiennes qui structurent pourtant notre vie actuelle, a été pour moi une approche intéressante dans la mesure où le lieu d'implantation est un collège. C'est par essence même un lieu où les enfants commencent à s'éveiller, à s'interroger sur « qui nous sommes ? » et « où allons nous ? ». Et leur apporter un espace et surtout un objet de réflexion m'a paru intéressant.*

**Il s'agissait alors de réaliser le décor du mur de scène du théâtre en plein-air. Pourquoi avoir choisi ce support ?**

*Le mur faisait partie de l'architecture du projet. L'habillage venait finir la démarche sémantique et symbolique du mur qui est une*

*demi-lune dans un axe visuel privilégié du collège. D'autre-part, le mur était le support idéal pour mettre en valeur les adornos\*.*

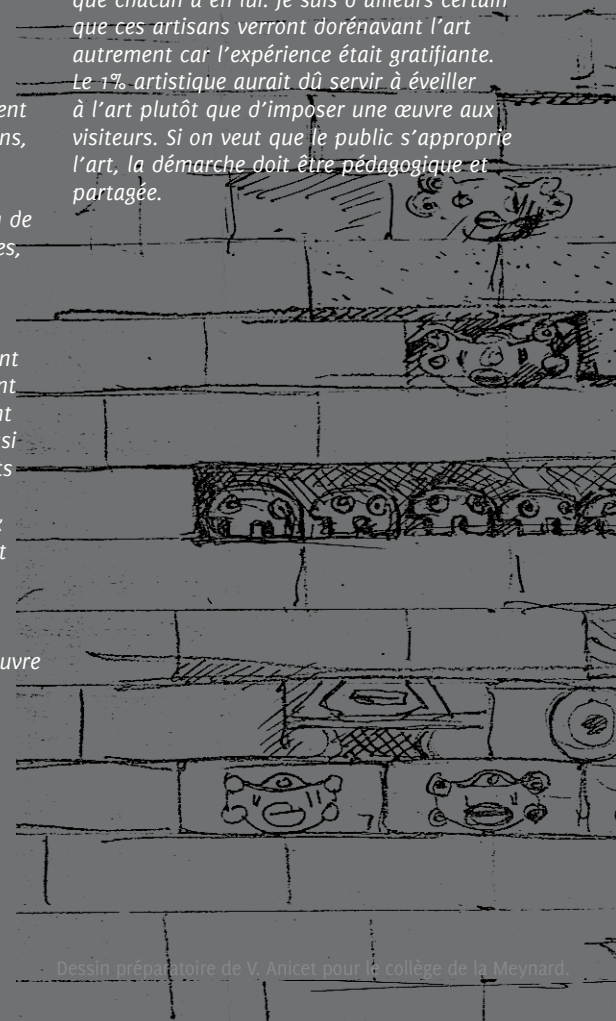
**En constatant les dégradations subies par cette œuvre du fait des élèves et du climat, pensez-vous qu'elle a été respectée, voire entretenue, comme il se devait ? Sinon devrait-on choisir des matériaux et des mises en œuvres plus résistants dans le temps, pour les réalisations au titre du 1%, sachant que les œuvres ne sont généralement pas entretenues ?**

*Je pense que d'une manière générale, l'architecture et l'art ne sont pas les préoccupations premières de ceux qui gèrent les bâtiments publics. Pour les dégradations, je ne pense pas qu'elles soient du fait des enfants. J'ai d'ailleurs eu le plaisir de participer dernièrement à la réhabilitation de l'œuvre et j'ai vu des enfants enthousiastes, curieux et avides de comprendre, de connaître. Les dégradations sont dues à cette violence dont on a parlé qui est aux abords, qui pénètre dans le collège pendant les vacances ou la nuit... certains expriment par là leur rejet du système en s'attaquant à certains symboles. Sinon le climat a aussi affecté certains adornos. Certains pigments ont mieux résisté que d'autres. Avec un peu plus d'entretien, l'œuvre aurait mieux tenu dans le temps. Mais pour cela, il faut une volonté et une prise de conscience de l'importance de l'art. Et à l'époque, je ne suis pas sûr que la majorité ait eu de la sensibilité pour le travail et le sens de l'œuvre de Victor Anicet.*

**Comment s'est passée votre relation avec l'artiste ?**

*Les relations avec Victor Anicet ont été excellentes, puisque c'est avant tout un pédagogue au contact de qui on se sent artiste. Cette œuvre a généré beaucoup*

*d'échanges passionnants lors de sa conception sur la taille des adornos, sur les couleurs. Et même pendant la réhabilitation, pour laquelle j'ai cherché une équipe d'artisans pour l'accompagner, l'artiste a su transmettre sa passion aux maçons qui ont travaillé et pris du plaisir à agencer les adornos, les couleurs. Je crois que cette expérience a réveillé une fibre artistique en eux... Ce type d'expérience est intéressant car il révèle la place de l'art dans la ville et dans la vie, mais aussi le potentiel créatif que chacun a en lui. Je suis d'ailleurs certain que ces artisans verront dorénavant l'art autrement car l'expérience était gratifiante. Le 1% artistique aurait dû servir à éveiller à l'art plutôt que d'imposer une œuvre aux visiteurs. Si on veut que le public s'approprie l'art, la démarche doit être pédagogique et partagée.*



\*Adorno : ornement, décoration

Dessin préparatoire de V. Anicet pour le collège de la Meynard.

## MARABOUT SCULPTURE - MAURICE CALKA

Collège Roger Castendet, Fort de France, 1972

André Remondet (1908-1998), architecte est le maître d'œuvre du collège. Il a construit plusieurs établissements en Martinique. Au centre de la cour, prend place un monumental marabout (2.50 m de hauteur, posé sur un socle en béton cubique de 0.86 m de côté), réalisé en inox. Cette œuvre a été installée à l'aide d'une grue de chantier, pendant la construction de ce collège. Ce grand volatile est conçu par Maurice Calka (1921-1999), designer, urbaniste et sculpteur. Il a été premier Grand prix de Rome en 1950, prix de l'Académie d'Architecture de France, médaillé de la ville de Lille. Il a aussi été professeur chef d'atelier à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris et membre de l'équipe de recherche et de proposition en urbanisme du Ministère de la Construction. Il a collaboré régulièrement avec des architectes et milité pour la présence de l'art dans l'espace public.

André Remondet est entré au Beaux-art comme élève de Roger Henri Expert dont il achève certaines de ses réalisations (l'École normale supérieure de Cachan et l'église Sainte Thérèse de Metz). Premier Grand prix de Rome en 1936. Il séjourne aux États-Unis d'où il revient diplômé de l'Université George Washington et de l'Institut Structurel de New York. Il participe à l'armée du général Patton pour la libération de la France puis de l'Europe en 1945.

De retour en France, il est nommé Architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, succédant à Auguste Perret à la tête de son atelier et construit des ensembles prestigieux. Il est nommé Architecte en chef des Zones à urbaniser en priorité (ZUP) de Pau, Poitiers, Nanterre et Avignon, etc. Formateur de nombreux architectes, gardant de nombreux contacts aux États-Unis, il accueille dans son agence, Frank Gehry en 1961 et collabore avec Paul Nelson.

Élu en 1980 à l'Académie des Beaux-arts dans le 5<sup>e</sup> fauteuil de la section architecture en remplacement d'Urbain Cassan.



MARABOUT SCULPTURE - MAURICE CALKA  
Collège Roger Castendet, Fort de France, 1972



**ONDULE SCULPTURE - FRANÇOIS CHARLES-ÉDOUARD**  
Lycée professionnel La jetée, François, 1978

## **ONDULE** SCULPTURE - FRANÇOIS CHARLES-ÉDOUARD

Lycée professionnel La jetée, François, 1978

Tout comme le Collège Roger Castendet, de Fort de France, le lycée La jetée est l'œuvre d'André Remondet.

*Ondule* est situé à l'entrée du lycée. L'œuvre est constituée d'un mur en béton comportant une partie droite et une partie courbe (2.20 m de haut, par 7 m de long sur une profondeur de 1.40 m). À leur jonction, une ouverture circulaire est disposée en son centre. Sur sa face extérieure, des plaques d'aluminium réfléchissantes y sont apposées tandis que certaines parties en béton sont travaillées en creux. L'ensemble pouvant rappeler, vu de loin, des hiéroglyphes. Sa face intérieure, au nord, est doublée d'une composition paysagère qui la masque en partie.

Son auteur François Charles-Édouard, plasticien et sculpteur martiniquais a fait ses études à l'École des arts appliqués à Fort de France, puis aux Beaux-arts à Paris en sections peinture et sculpture.

En Martinique, il a enseigné les arts plastiques et a réalisé plusieurs sculptures dans le cadre du 1%, utilisant souvent le métal et le béton. Il réalise la même année une œuvre pour le collège de Dillon 1 et une autre en 1985 pour l'Hôtel des Finances de Cluny.

Il fait partie du collectif *Fwomajé*, association de 6 plasticiens martiniquais, créée en 1984, afin de mettre en commun leurs réflexions, leurs expériences artistiques, de faire des recherches et des propositions pour une esthétique caribéenne.



**LE FORUM - YVETTE VINCENT-ALLEAUME ET BERNARD ALLEAUME**  
Campus université des Antilles Guyane, Schoelcher, 1978

Cet espace *fonctionnel et poétique*, aux dires de ce couple de concepteurs Yvette Vincent-Alleau (1927-2011) et Bernard Alleau (1930-1998) est mis en forme à partir d'une citation de l'écrivain Édouard Glissant : *Au tremblement du monde où naît la nouvelle eau.*

## **LE FORUM MISE EN ESPACE - YVETTE VINCENT-ALLEAUME ET BERNARD ALLEAUME**

Campus université des Antilles Guyane, Schoelcher, 1978

Le Campus universitaire est construit à partir de 1977 par les architectes guadeloupéens Jacques Tessier et Raymond Crevaux. Cette œuvre, véritable mise en espace de 375 m<sup>2</sup> est réalisée en béton et en briques, créant une cour jardin, un forum, un lieu de rencontre et d'échanges pour les étudiants face à la bibliothèque, et au centre de la partie originelle du campus.

Les formes courbes dominant cette réalisation en escalier, ou à l'angle nord-ouest est installée une fontaine, œuvre de Bernard Alleau, en haut de laquelle une tête, sorte de totem, « crachait » de l'eau par les yeux et la bouche.

Une peinture murale réalisée par Pascal Glissant, fils de l'écrivain, ornait un des murs. Aujourd'hui, elle est remplacée par un graffiti.

Yvette Vincent-Alleau est née à Annecy, elle vit et travaille à Paris. Elle a fait ses études à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (fresque et gravure). Elle était chargée de cours à Paris de 1985 à 2000. Elle a réalisé de nombreux projets en France et à l'étranger. Elle a souvent travaillé avec les architectes Michel Andrault et Pierre Parat, notamment pour la faculté de Tolbiac à Paris où elle réalise le même type d'intervention. En Martinique elle est intervenue dans deux autres établissements dans le cadre du 1% artistique : au collège de Saint Esprit et au lycée professionnel à Fort de France.



**TOURUNE 2- SCULPTURE (détail) FRANÇOIS CHARLES-ÉDOUARD**  
Collège de Dillon 1, Fort de France, 1978

## **TOURUNE 2** SCULPTURE - FRANÇOIS CHARLES-ÉDOUARD

Collège de Dillon 1, Fort de France, 1978

Le collège de Dillon est construit par l'architecte André Remonet. Cette sculpture monumentale mêlant béton et acier, peinte en blanc (10.64 m de hauteur, par 3 m de large, et 1.40 m de profondeur) se trouve dans la cour du collège dans un espace commun avec le lycée professionnel voisin.

Elle est formée de 5 plaques de 2 m de hauteur, assemblées par soudure et découpées de diverses formes géométriques. Elle est maintenue par deux piliers en béton. Sur une de ses faces, des barreaux sont disposés, qui permettent d'en faciliter l'entretien tout en la rigidifiant.

Elle porte la signature de son auteur, François Charles-Édouard, artiste martiniquais, qui a aussi réalisé en 1978 une œuvre pour le lycée professionnel du François et une autre en 1985 pour l'Hôtel des Finances de Cluny, toutes deux également commandées par l'État au titre du 1% artistique.

Cet artiste développe ses œuvres autour des thèmes de la tension, de l'équilibre et du chiffre 2. Les formes sont créées par découpage, chaque forme est donc présente en plein et en creux. Le titre de l'œuvre *Tourune* est un néologisme de l'artiste pour évoquer son travail sur la courbe.

## SANS TITRE PEINTURE - LOUIS LAUCHEZ

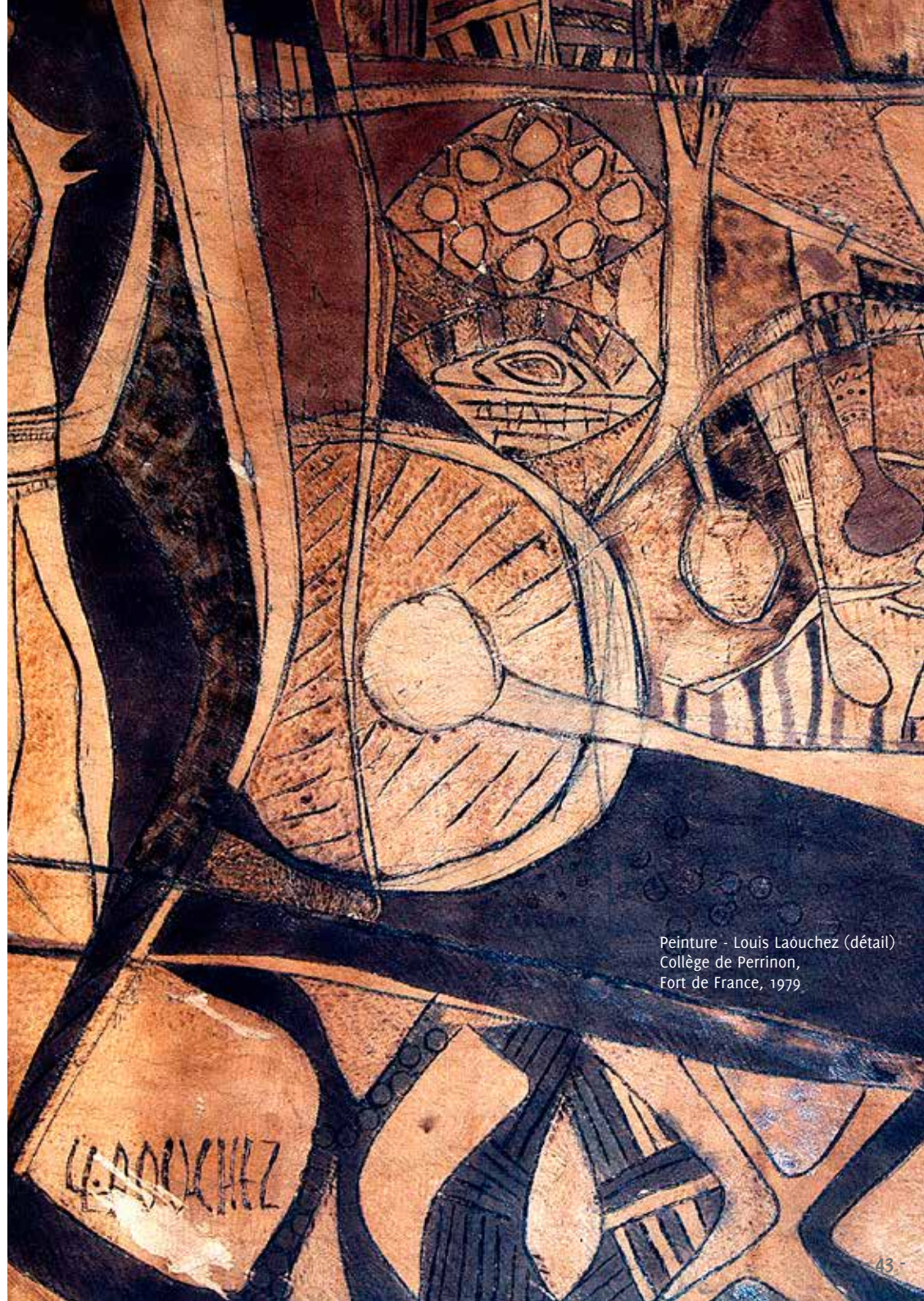
Collège de Perrinon, Fort de France, 1979

Ce tableau, formant bas-relief (4.50 m de long et 1.30 m de haut), de Louis Laouchez est installé dans le hall de l'administration du collège, construit par Yves Edmond – architecte.

Cette œuvre met en scène de nombreux personnages de différentes tailles, des formes abstraites, traversées de grandes lignes irrégulières qui en se croisant font naître des formes et les structurent. Les thèmes centraux en sont la scolarité – puisqu'on est dans un collège et l'Afrique, comme dans la majorité des tableaux de l'artiste car selon lui « on ne parle pas assez de l'Afrique ».

Ce grand panneau constitué de tapa est collé sur une planche et encadré. Cette étoffe végétale obtenue selon la technique de l'écorce battue, est traitée avec un pyrograveur et teinte.

Louis Laouchez, natif de Fort de France, a suivi l'École des arts appliqués, et entre à l'École des arts décoratifs de Nice en 1954 où il obtient un diplôme national en dessin, décoration et céramique. Il décide alors de partir en Côte d'Ivoire comme professeur de dessin et d'arts plastiques. En Afrique, il affine sa pratique artistique et affirme sa singularité. En 1966, il est présent au Festival mondial des arts nègres de Dakar. En 1970, il obtient un diplôme national des Beaux-arts à Marseille. Puis retourne en Côte d'Ivoire où il rejoint le Ministère ivoirien du tourisme et de l'artisanat comme conseiller pour la création d'un office national de l'artisanat d'art. Il crée avec Serge Hélénon l'École négro-Caraïbe, de manière à fonder une nouvelle esthétique de la Caraïbe. En 1984, revenu définitivement en Martinique, il poursuit son cheminement artistique tout en étant le responsable du bureau de l'artisanat au Conseil régional. À partir de 1996, il se consacre à sa passion : créer. Ce plasticien, peintre et sculpteur de *totems*, utilise divers matériaux : papier, bois, fer, toile, etc. Ses œuvres sont marquées par ses longs séjours en Afrique noire et un désir d'engagement politique et de recherche identitaire. Il a exposé dans la Caraïbe, en Afrique et aux États-Unis.



Peinture - Louis Laouchez (détail)  
Collège de Perrinon,  
Fort de France, 1979



## **LA MER NOURRICIÈRE** SCULPTURE

**GEORGETTE BAZABAS**

Collège Perrinon, Fort de France, 1980-1981

Autre œuvre présente dans une architecture d'Yves Edmond, cette sculpture intitulée *La mer nourricière* est installée dans un patio, ouvert sur l'extérieur.

Le titre de l'œuvre est un jeu de mot de l'artiste car le personnage qui personnifie la mer est aussi assimilé à une sirène.

Sa conceptrice, Georgette Bazabas, qui a aussi réalisé une autre statue dans le même établissement, est née au Burkina-Faso et a fait ses études en Côte d'Ivoire. S'installant en Martinique, elle enseigne les arts plastiques et réalise de nombreuses sculptures, utilisant souvent la technique de la mosaïque. Cette ronde-bosse monumentale, dont la partie la plus élevée atteint 2.70 m, est un ensemble construit en béton moulé et décoré de 4 mosaïques. Elle joue avec la déclivité du terrain.

Cette œuvre est constituée d'un monticule central qui comporte quatre « bras » courbes symbolisant des avancées de relief abritant des « anses » en béton armé peinte en ocre.

Les mosaïques de couleurs bleues, vertes et roses évoquant probablement les reflets du soleil sur l'onde bien que leur lecture soit rendue difficile en raison de leur mauvais état. La plus grande anse est surmontée d'une arche supportant une tête de femme, portant un récipient.



## ÉCOUTE VOIR LE VENT MISE EN ESPACE - YVETTE VINCENT-ALLEAUME ET BERNARD ALLEAUME

Collège Edmond Valard, Saint Esprit, 1982

Le collège du Saint Esprit est construit à partir de 1978 par les architectes Lubineau, Dambon et Desgranges.

*Écoute voir le vent*, située au centre du collège, est réalisée par Yvette Vincent-Alleaume et Bernard Alleaume. Ils ont trouvé leur inspiration dans la nature luxuriante de la Martinique pour créer cet espace ludique et de contemplation que constitue ce lieu de récréation pour les élèves.

Dans cette construction, en béton armé, formant escalier, qui occupe une surface de 600 m<sup>2</sup>, les formes courbes dominant. Accompagnant cette sculpture, cinq « girouettes » réalisées par Bernard Alleaume avaient été installées plus au sud. Il s'agissait de grandes sculptures métalliques mobiles montées sur un axe central qui en tournant produisaient des sons, ce qui explique le titre de l'œuvre. Mais, pour des raisons de sécurité, elles ont été démontées et stockées dans un atelier.

Les monticules, formés de couches de galets alternés roses et gris, représentent selon Yvette Vincent-Alleaume des carapaces de crabes. Des emplacements ont aussi été prévus pour faire pousser des arbres et donner de l'ombre aux élèves.

## ÉLÉMENTS DE VAGUES ET ALGUES EMMELÉES

### SCULPTURE - H. HIBRAN

Cité scolaire, Marin, 1985

Cette œuvre, faite de couches superposées en métal découpé, dessinant des volutes, est installée en applique sur un mur intérieur du restaurant de la cité scolaire du Marin (5 m de long par 2 m de haut). Elle a été réalisée par H. Hibran, artiste martiniquaise.

## CACTÉE II SCULPTURE - SIMONE BOISECQ-LONGUET

Cité scolaire, Marin, 1985

Cette sculpture en bronze qui représente un cactus stylisé est implantée à l'entrée de la cité scolaire, en contrebas du réfectoire. Elle est l'œuvre de Simone Boisecq-Longuet (1922-2012). Elle relève d'une des thématiques poursuivies par l'artiste à travers ses souvenirs de l'Algérie. Il s'agit ici plus particulièrement de celle du végétal, développée entre 1949 et 1955. Elle a décliné le cactus à travers différentes œuvres.

Dès 1954, deux thèmes nouveaux, *Soleils* et *Villes*, vont renouveler cet enracinement. Inspirée par la lecture des poèmes d'Aimé Césaire, elle crée son premier *Soleil* en terre cuite puis en bronze. Par la suite, ce thème ne cessera plus d'accompagner son œuvre dont il constitue l'une des figures majeures.

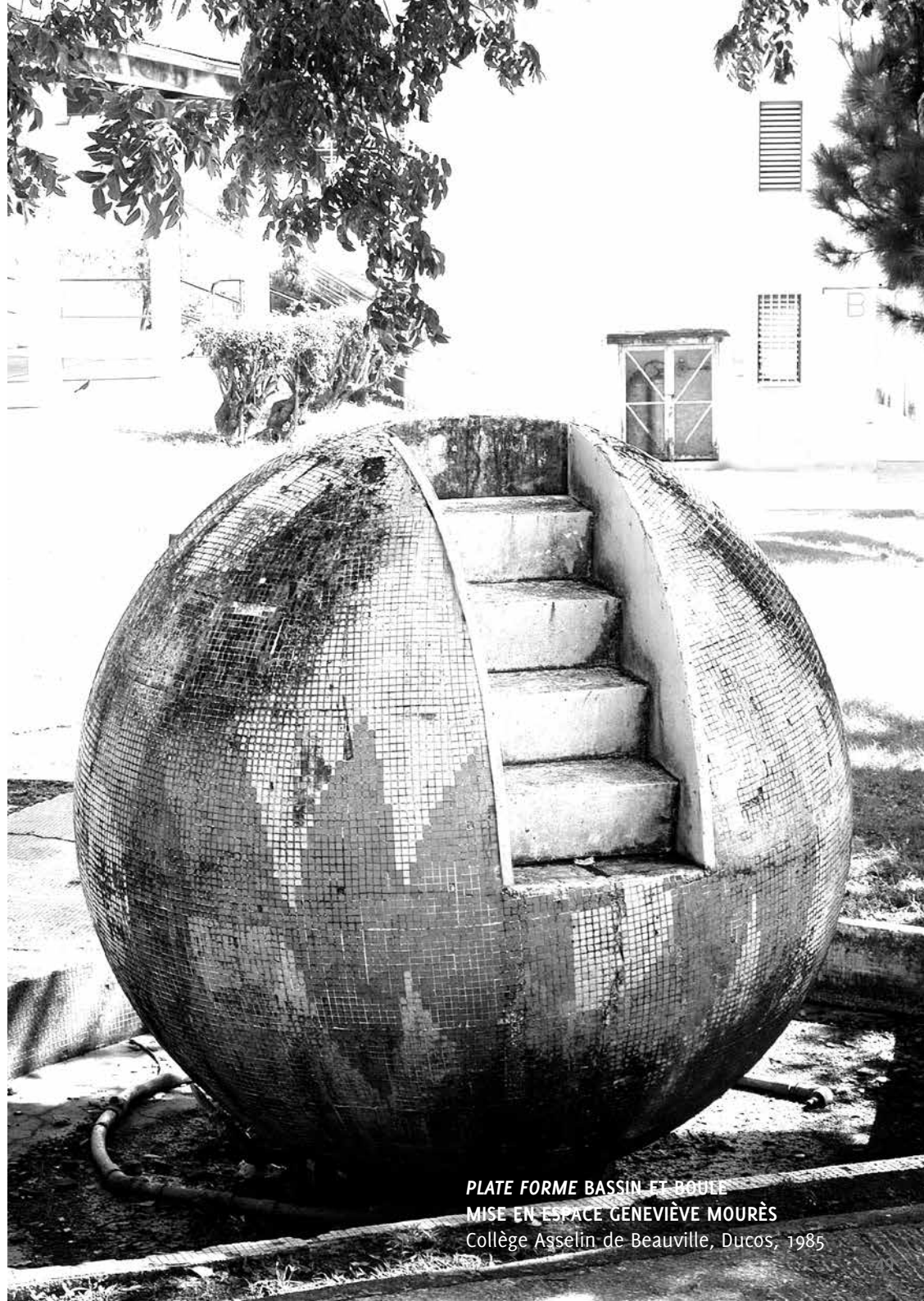
Simone Boisecq est une sculptrice née à Alger où elle a vécu jusque dans les années 1940. Dès sa quinzième année, elle suit des cours de dessin auprès du sculpteur Henri Laitier, puis des cours du soir en sculpture à l'École des beaux-arts d'Alger. En 1941, elle poursuit des études de philosophie et d'esthétique à l'Université d'Alger. En 1943, elle s'installe à Paris, et voyage à Londres où elle découvre la sculpture moderne. L'année suivante elle rencontre le sculpteur Karl-Jean Longuet (1904-1981), qu'elle épousera par la suite. En 1952, a lieu sa première exposition personnelle. Entre 1956 et 1986, elle reçoit une dizaine commandes publiques pour des sculptures monumentales, à Paris et en province.

## **PLATE FORME BASSIN ET BOULE - MISE EN ESPACE** **GENEVIÈVE MOURÈS**

Collège Asselin de Beauville, Ducos, 1985

Le collège construit par l'architecte Yves Edmond, accueille l'œuvre sculpturale de Geneviève Mourès. L'œuvre originelle est conçue comme une décoration du théâtre de verdure et comme aire de jeux, composée de trois parties : une plate-forme hexagonale, une sphère et un bassin. Ces éléments sont constitués de béton recouvert de tesselles de mosaïque dans des tons bleutés. La sphère en béton moulé, de 2.40 m de diamètre, avec ses marches, comporte trois niveaux de jets d'eau et dispose d'une échelle mobile pour permettre l'accès sur le gradin. Le bassin possède trois siphons pour l'évacuation de l'eau, mais a été refait par la suite avec une résine étanche. Avec la sphère accessible aux élèves grâce à une échelle mobile, l'artiste a souhaité évoquer *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry et sa planète. L'œuvre avait deux fonctions : être un espace de contemplation au quotidien et un décor de scène lors de représentations théâtrales. Actuellement, seule la sphère a été conservée et reléguée sur le côté du théâtre qui est maintenant couvert.

Geneviève Mourès est une artiste martiniquaise, diplômée de l'École des arts décoratifs de Nice. Elle a enseigné les arts plastiques dans les collèges et lycées de Fort de France et participé à de nombreuses expositions en Martinique et à l'étranger (Canada, Jamaïque). En 1998, elle obtient à Paris, le premier prix du Salon des artistes peintres et sculpteurs d'Outre-mer. Elle réalise essentiellement des œuvres par collage, mais aussi des sculptures et des bas-reliefs. Elle a réalisé en 1983 une fresque pour la Direction des douanes à Cluny, à Schœlcher dans le cadre du 1%, qui n'existe plus aujourd'hui.



**PLATE FORME BASSIN ET BOULE**  
**MISE EN ESPACE GENEVIÈVE MOURÈS**  
Collège Asselin de Beauville, Ducos, 1985

# COLLÈGE DE DUCOS : REGARDS CROISÉS DE L'ARCHITECTE ET DE L'ARTISTE AUTOUR DU 1% ARTISTIQUE

■ **YVES EDMOND** est architecte diplômé par le gouvernement (DPLG). Inscrit à l'ordre des architectes de la Martinique depuis 1969, il a conçu de nombreux bâtiments publics.

Vous êtes l'architecte du collège Asselin de Beauville à Ducos. Quelle a été votre relation avec Madame Mourès, l'artiste qui y a réalisé le 1% artistique. Comment avez-vous choisi cette artiste ? Lui avez-vous laissé le libre choix quant à l'implantation de l'œuvre et au thème choisi ?

*Des relations excellentes pour une réalisation plutôt satisfaisante. Je connaissais l'artiste et la qualité de son travail. Je l'ai donc choisie à l'époque, parce que je lui faisais en général confiance et je croyais en ses capacités de mener à bien cette commande. Je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu de consultation. Le lieu d'implantation de l'œuvre était bien évidemment défini et prévu au départ dans les plans du site du futur collège. Sinon, je laisse toujours à l'artiste entière liberté dans sa création une fois les contraintes données.*

Aujourd'hui, de cette œuvre, il ne reste que la sphère. La plate-forme et le bassin n'existent plus, cela du fait de la couverture du théâtre de verdure. Trouvez-vous acceptable qu'une œuvre soit dénaturée, voire supprimée, du fait de l'extension de bâtiments ?

*C'est inacceptable bien évidemment. D'une manière générale, j'ai à regretter le comportement des gens vis-à-vis des œuvres des artistes et des architectes notamment. D'autant plus que ces derniers sont rarement consultés avant les éventuels travaux de rénovation et d'extension. En Martinique, on a pas le respect des œuvres... Pour le collège de Ducos, l'œuvre de madame Mourès est malheureusement allée à vau-l'eau par manque d'entretien.*

Vous a-t-on demandé votre avis sur cette extension ?

*Non. On ne demande pas l'avis des architectes en Martinique... On dénature les œuvres créées sans nous consulter alors qu'elles sont la possession de ceux qui les créent. La moindre des politesses serait de prévenir, d'informer, de consulter les créatifs.*

■ **GENEVIÈVE MOURÈS** est plasticienne. Enseignante à la retraite, elle anime un atelier d'expression artistique autour du papier Sa sé Yo depuis une dizaine d'années à Fort de France.

Vous avez réalisé le 1% artistique du collège Asselin de Beauville à Ducos. Comment et par quel biais avez-vous été choisie ? Avez-vous eu le choix du lieu d'implantation et du thème ?

*Tout simplement parce que mon mari, décédé depuis, était un architecte d'intérieur en contact avec beaucoup de confrères. Monsieur Yves Edmond, architecte, a pensé que nous avions toutes les capacités pour répondre à son projet qui était d'intégrer le 1% artistique dans la conception du futur collège de Ducos.*

Pourquoi ce thème ? Que signifie-t-il ?

*L'architecte m'a demandé de concevoir une aire de jeu dans un lieu précis tout en tenant compte des gradins présents. Il s'agissait d'habiller une plate-forme et surtout d'y*

*mettre un jet d'eau... Je me suis appliquée à faire quelque chose qui puisse s'intégrer dans l'environnement et en particulier avec le ciel, puisque l'espace choisi surplombait les bâtiments du collège. J'ai choisi de créer une sphère et je suis restée dans les tons de bleu, afin de créer une impression d'espace. Mon projet était de donner l'illusion que la sphère dégringolait, pour tomber dans une marre d'eau en provoquant un giclement d'eau. Comme le projet s'adressait à des jeunes, je me suis inspirée du Petit Prince de Saint Exupéry... J'ai choisi également de travailler la mosaïque en utilisant des carreaux de Briare, car j'ai toujours eu une affection pour la mosaïque étant plasticienne et collagiste. J'ai essayé de faire des graphismes modernes pour permettre aux enfants de jouer avec les pastilles posées sur la plateforme qui rappelaient la marelle d'antan et d'inventer d'autres jeux, un peu dans l'esprit du Petit Prince qui invite à une approche plus philosophique de la vie... Et cette boule qui arrive de manière impromptue et qui gicle dans le paysage rappelle le jeu et fait travailler l'imaginaire des enfants. Un escalier a été créé dans la sphère. Il se rabattait afin de permettre l'accès à la machinerie du jet d'eau.*

Avez-vous eu des retours de la part de l'équipe enseignante, des élèves ?

*Je pense que des enseignants du collèges ont du le faire avec leurs élèves. Je n'ai eu que des retours de personnes qui ont apprécié le côté insolite de cette œuvre qui s'intégrait bien dans son environnement.*

Aujourd'hui, il ne reste de votre œuvre que la sphère. Quel est votre ressenti quant au respect des œuvres, et par là même des artistes, quand on sait aussi qu'une autre de vos réalisations dans le cadre du 1% artistique - une fresque réalisée en 1983 pour la Direction des douanes à Cluny, à Schœlcher - n'existe plus aujourd'hui ? Souhaiteriez-vous que votre œuvre soit restaurée et mieux mise en valeur ?

*Je crois que tout être humain serait un peu choqué voire attristé. Quand on a planché, travaillé, passé des heures à cogiter, à chercher dans la palette des mosaïques des nuances, des couleurs, contacté des entreprises, et conçu un travail... c'est sûr que cela fait mal. D'autant plus que le jet d'eau prévu n'a jamais pu fonctionner à cause des problèmes du sol... On se dit qu'on aurait pu remédier aux problèmes du sol... Mais pour cela peut-être qu'il aurait fallu ajouter le coût d'un mur de soutènement... Le jeu n'en valait pas la chandelle... Néanmoins même sans le jet d'eau, l'œuvre aurait pu être entretenue. Même la boule a été altérée... Quant à la fresque que j'ai réalisée pour la Direction des douanes, elle a été détruite à cause de travaux à réaliser. J'ai été contactée par l'architecte pour cela et j'ai accepté qu'elle soit détruite sans état d'âme en fait, parce qu'elle devait au départ, être aussi une mosaïque illustrant un poème d'un parent, Daniel Thaly « Je suis né dans une île amoureuse du vent »... J'avais souhaité lui rendre hommage à travers une fresque en mosaïque aux lignes et aux graphismes vigoureux et modernes. Le coût étant trop important, cette fresque a été réalisée en peinture...*

Plan de G. Mourès pour le collège de Ducos.

## **TOTEM** SCULPTURE - FRANÇOIS CHARLES-ÉDOUARD

Hôtel des Finances, Cluny, Schœlcher, 1985

La Perception – Hôtel des Finances est un ensemble de trois corps de bâtiment réalisés par un groupe d'architectes, composé de Bertrand et François Monnet (Paris) et Charles Rameau (Martinique). Composée de deux totems, positionnés face au portail d'entrée, cette œuvre du 1% artistique sert de signal par sa monumentalité (7 m de haut, 6.70 m de large, 3.50 m de profondeur). Élevée en 1985 par l'artiste François Charles-Édouard, elle se compose de deux figures verticales en béton, sur lesquelles des plaques en aluminium de diverses formes géométriques sont vissées. Celle de gauche représente un homme, celle droite, plus haute, pourrait représenter un arbre. Le socle est plat, ovale, traité en pierres, galets et fragments de terre cuite laissée au naturel ou peinte en blanc et vernie.

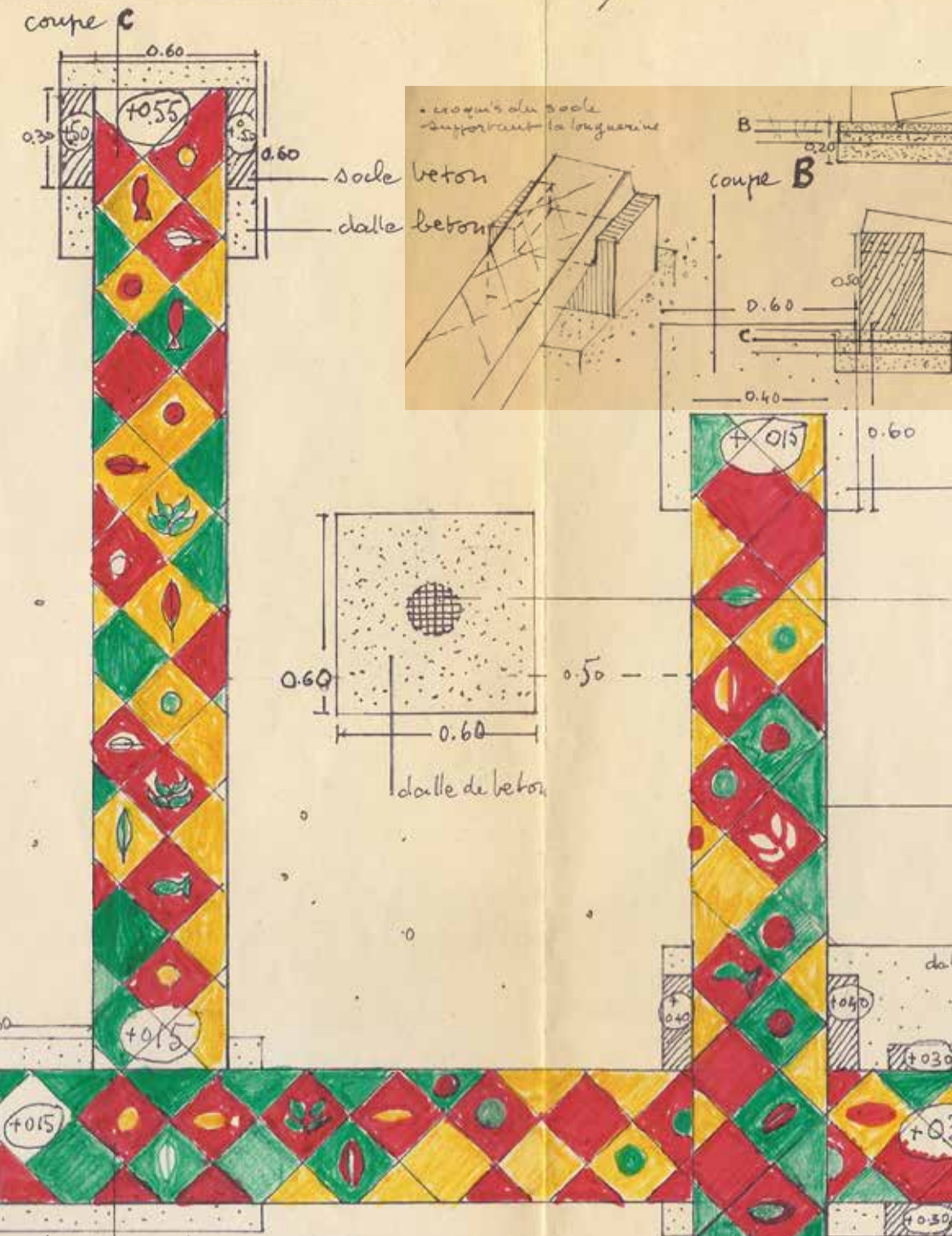
## **FONDS MARINS** MOSAÏQUES - DUMESNIL

Collège Jacques Roumain, Rivière Pilote, 1967

Dumesnil a réalisé ces 2 mosaïques monumentales sur les faces latérales du transformateur électrique, accolé au pignon nord du bâtiment qui jouxte l'entrée du collège. Elles représentent une superficie de 35 m<sup>2</sup>. Elles contribuent à signaler l'entrée de cet établissement qui s'étend tout en longueur sur une vaste parcelle avec une façade sur rue limitée. Cette œuvre composée de tesselles de verre dans des tons riches et colorés évoque les profondeurs marines et les poissons coffres qui les fréquentent dans une proposition dynamique et stylisée. Toutefois, l'ensemble de la composition est mis à mal par des obstacles visuels qui empêchent de découvrir l'ensemble de l'œuvre.

PUBLIC

TRÉSORERIE  
NATIONALE



**MÉMOIRE MISE EN ESPACE - YVETTE VINCENT-ALLEAUME ET BERNARD ALLEAUME**

Lycée professionnel de Chateauboeuf, Fort de France, 1989

Le lycée professionnel de Chateauboeuf est l'œuvre des architectes Lubineau, Desgrange et Dambon. Non loin de la bibliothèque prend place *l'arbre du voyageur* réalisé par Yvette Vincent-Alleau et Bernard Alleau. Cette ronde-bosse en aluminium posée sur un socle en béton représente un arbre du voyageur (1.75 m de haut, 1.10 m de large, 0.25 m de profondeur). Elle est entourée sur trois côtés de bancs en béton recouverts de céramique, selon une technique dérivée de la mosaïque (3.55 m de long, 3.50 m de large). La céramique de couleur rouge, verte, jaune et blanche, présente des motifs stylisés de végétaux, de poissons ainsi que des cercles. Les artistes ont imaginé une Martinique détruite par un séisme, représentée par les bancs en béton, au milieu de laquelle seul un arbre du voyageur survit, indestructible. Ils ont d'ailleurs utilisé pour cette sculpture un matériau solide et inoxydable.

**LES GARDIENS DU TRÉSOR SCULPTURE**

**PHILIPPE SCRIVE**

Direction générale des Finances, Fort de France, 1987

La Trésorerie générale, actuellement Direction générale des Finances est construite en 1986 par l'architecte Jean Willerval. Cette œuvre, datée de la même année, est réalisée par le sculpteur Philippe Scrive dans le cadre du 1% artistique. Ce groupe sculptural, constitué de deux rondes-bosses monumentales en bois, sortes de totems, encadre la porte d'entrée du bâtiment. Ils évoquent les gardiens qui protègent les coffres du Trésor public.

Le concepteur des sculptures, Philippe Scrive est franco-canadien, né en 1927 à Ville-Marie au Canada. Ses rencontres avec Brancusi, Richard Neutra, Le Corbusier et Frank Lloyd Wright ont influencé son itinéraire artistique. Après deux années d'études aux Beaux-arts de Québec, de 1944 à 1946, il intègre l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, jusqu'en 1952 et s'installe définitivement en France où il consacre toute sa vie à la sculpture. Il vit et travaille à Fontenay-aux-Roses depuis 1960.

## **ARAWAKS** SCULPTURE - CHARLES LE BARS

Hôtel des Finances, Cluny, Schœlcher, 1985

Installée dans un patio de l'Hôtel des Finances, conçu par un groupe d'architectes, Bertrand et François Monnet (Paris) et Charles Rameau (Martinique), cette statue en fer polychrome est de Charles Le Bars (1925-2012). Celui-ci, après ses études à l'école des Beaux-arts d'Alger, abandonne rapidement la peinture pour tenter une approche artistique participant à l'intégration de son art dans l'architecture et l'environnement. Cette œuvre se caractérise par ses rayures de couleurs vives, à l'instar de celles des oiseaux qu'il créait. Elle est constituée de cinq tiges fixées sur un socle rond en métal posé sur le sol, supportant trois feuilles et deux figures humaines stylisées. Au sommet de chaque tête est installé un mécanisme de jet d'eau qui ne fonctionne plus aujourd'hui (2.63 m de haut, 0.88 m de diamètre).

Les dimensions du patio d'origine, situé derrière l'accueil, ont été réduites du fait de la construction de nouveaux bureaux. L'espace affecté depuis à cette statue ne permet plus de disposer du recul nécessaire pour l'appréhender dans sa totalité.

## **COUPLE** SCULPTURE - HECTOR CHARPENTIER

Collège de Terreville, Schœlcher, 1990

Le collège de Terreville est conçu par l'architecte Jacques Midas et accueille cette sculpture en bois exotique (1.84 m de haut, 0.60 m de large, 0.30 de profondeur), œuvre d'Hector Charpentier, artiste martiniquais. Elle s'intitule *couple* comme l'indique une plaque en cuivre apposée sur cette statue. D'abord installée dans le réfectoire, puis déplacée dans le hall d'accueil du collège.

Hector Charpentier est né le 4 janvier 1950 à Fort de France. Il se consacre à la peinture dès l'âge de 14 ans. Son goût pour la sculpture vient vers 18 ans. Il est diplômé des Beaux-arts de Toulouse en 1975.

## **L'ARBRE À TAMBOURS** MISE EN ESPACE

FRÉDÉRIC JAUDON

Campus université des Antilles, Schœlcher, 2009

Installée sur une partie du terrain situé à l'arrière du bâtiment des sciences dont l'architecte est Yves Edmond, cette œuvre intitulée *L'arbre à tambours* a été réalisée par le sculpteur Frédéric Jaudon. Constituée d'un ensemble de 31 sphères, en béton moulé et émaillé, elle se décompose en cinq dimensions ou « générations » de tailles décroissantes. La sphère originelle se divise en 2, puis en 4, en 8 et en 16 éléments. La première génération est une sphère d'environ 2 m de diamètre, au centre évidé dans laquelle il est possible de s'asseoir. Elle est percée à son sommet de manière à laisser passer le rayon du soleil au zénith. Un tracé en forme de huit que l'artiste nomme analemma dessine la courbe du soleil au cours de l'année. La deuxième génération comporte 2 sphères évidées dont la taille équivaut à celle de la première divisée par le nombre d'or, proportion reprise pour créer les autres sphères. La troisième génération comporte 4 sphères pleines qui peuvent servir de table, elles indiquent les points cardinaux. La quatrième génération est composée de 8 sphères qui peuvent servir de sièges. Enfin la cinquième génération est composée de 16 éléments. L'intérieur des sphères creuses et le dessus des sphères pleines, tronqué, est recouvert de petits carrés de mosaïque rouge. Le revêtement utilisé est un mélange de différents sables et de roches volcaniques.

Frédéric Jaudon est un artiste polyvalent, né en 1951 au Maroc et vivant à Paris. Il se forme grâce à des voyages, en particulier en Orient ou plus tard en Amazonie et en Chine. Il évolue dans les années 1970 dans les arts du spectacle et les performances artistiques. Il travaille dans la décoration, le cinéma, la mode, la photographie, etc. Il invente même un vélo. Son caractère humaniste le pousse à inventer de nouvelles manières de vivre ensemble en s'appuyant sur l'art et en faisant participer le spectateur. Depuis 2006, il réalise de nombreux projets dans le cadre du 1% artistique.

## LE LIEN MISE EN ESPACE - MARION GALUT

Préfecture de la Martinique, Fort de France, 2013-2014

En 2009, des travaux d'agrandissement sont entrepris pour héberger les services préfectoraux dans deux nouveaux bâtiments dessinés par le cabinet d'architecture Douat et Harland associés (DHA), situés au nord du *Palais de la Préfecture*, édifice protégé au titre des Monuments historiques (inscription en date du 20/03/1990).

L'intervention de l'artiste Marion Galut, dans le cadre du 1% artistique se décline en trois points - une mise en lumière du pignon Nord-Est du bâtiment ; des inscriptions, par la technique du sablage, sur le verre des deux portes d'entrée des halls d'accueil, de mots inscrits en français en majorité, traduits en créole, anglais, espagnol, allemand... avec une hauteur de ligne de 4 cm, à la hauteur du regard, entre 0.90 m et 1.90 m au-dessus du sol. L'écriture est en recto/verso, visible à l'intérieur et à l'extérieur du hall d'accueil. Enfin, une mise en situation de deux bancs, à l'extérieur, en relation visuelle avec ces inscriptions.



LE LIEN MISE EN ESPACE - MARION GALUT

Préfecture de la Martinique, Fort de France, 2013-2014



# PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE

## CRÉER POUR LE PLUS GRAND NOMBRE...

### ■ MARION GALUT

**Vous avez été choisie en 2010 pour réaliser le 1% artistique de l'extension de la Préfecture de la Martinique, qu'est-ce qui a motivé votre candidature ?**

*L'ambition de ce programme architectural et la volonté de créer une unité entre les différents bâtiments du site, antérieurs et nouvellement construits, m'a interrogée sur le rapport à créer entre l'art et l'architecture, entre l'œuvre et ses espaces de circulations afin d'établir un dialogue avec le lieu et le public. Mon projet a rapidement été porté par l'idée d'échange et de service public spécifique à la Préfecture. Le thème du « lien » est devenu le fil conducteur symbolique de mon projet artistique : les liens humains et par extension les liens que l'on peut retrouver dans les formes végétales, aquatiques de l'île, comme la mangrove ou le laminaire. La littérature martiniquaise m'a ensuite inspirée une œuvre à dimension poétique qui intègre des fragments de textes d'auteurs martiniquais.*

**Quelle importance donnez-vous au dispositif du 1% artistique ?**

*Les projets du 1% artistique sont pour moi des occasions de créations à tous niveaux : humaines, artistiques et professionnelles. Je m'enrichis de diverses rencontres de personnes aux profils et aux compétences*

*variés : architecte, artisan, technicien, ingénieur, artiste, poète, historien, professionnels de la culture... Mon expérience et mes compétences me permettent de coordonner différents corps de métiers de l'industrie ou de l'artisanat suivant mes choix plastiques en fonction de la nature de l'opération. Le cadre professionnel étant clairement défini, avec ses contraintes de pérennité et de sécurité, celui-ci ne m'a jamais paru contraignant au niveau créatif. Enfin l'idée de créer pour le plus grand nombre, dans un espace public, m'apparaît comme une noble mission, une belle aventure.*

**Qu'est-ce qui a guidé votre choix dans la déclinaison de ce projet ?**

*Le « lien » et la Martinique : Mon projet souligne à la fois l'identité martiniquaise à travers la couleur poétique des mots et la beauté de la nature à travers un choix de forme inspirée de la flore martiniquaise. Ces mots et ces dessins stylisés de laminaire, de mangrove, de liane, de vague sont les symboles de la force, de la beauté de l'île, de l'expression du mouvement permanent, flux et reflux, mouvement de la mer, mouvement des populations, rencontres et échanges entre les cultures. Ce projet artistique se décline en trois interventions : une projection lumineuse dynamique sur la façade, un ensemble de bancs en marbre blanc et une mise en scène poétique de textes extraits, inspirés et traduits des livres d'auteurs martiniquais.*

**Comment s'est passée votre relation avec les architectes ?**

*Mes relations avec les architectes, les maîtres d'œuvres, les artisans ou l'administration ont été très cordiales et professionnelles. Les échanges ont été nombreux et chacun s'est montré disponible pour répondre à mes questions et m'aider au cours de la réalisation.*

**Vous avez connu semble-t-il des difficultés pour la mise en œuvre de votre projet, qu'en est-il ?**

*Pour la réalisation des bancs et de l'abri du projecteur, j'ai choisi de retenir les mêmes entreprises que celles sélectionnées par l'architecte pour la réalisation du bâtiment afin de m'assurer de leur qualité, de leur fiabilité et de leur disponibilité sur site. Cependant deux de ces entreprises ont fait faillite ce qui a ralenti la mise en œuvre. Finalement, avec l'aide de professionnels impliqués sur ce dossier, j'ai pu renouer rapidement des liens avec de nouveaux prestataires et faire aboutir mon projet.*

*Pour information la gravure sur verre a été réalisée par mes soins ainsi que les dessins des bancs et le scénario de la projection, avec ses graphismes. (La projection sera bientôt finalisée après quelques modifications).*

**Avez-vous eu des retours quant à l'accueil réservé à votre œuvre ?**

*Les retours sont positifs et le public semble réceptif à la dimension accueillante, colorée, poétique et dynamique de l'œuvre. La projection lumineuse apporte une dimension chaleureuse au bâtiment et cela profite à l'ensemble du quartier. Le texte gravé à la surface des parois vitrées au niveau de l'accueil interpelle les personnes et leur permet de patienter, d'échanger, en s'asseyant sur les bancs, tout en lisant les extraits poétiques. Les rencontres se créent au gré des occasions... entre les gens, entre les cultures, avec les auteurs...*

*...Je oloz  
the lesson of chance...  
après déblozay vokan-an  
...to... pa dèyè làrèl-miklon... ba mwe*

# Objectif photo 1%



Cette année, Les Journées Européennes du Patrimoine inscrivent pour la seconde fois à leur programme la valorisation des œuvres d'art créées dans le dispositif du 1% artistique. Les établissements scolaires sont au cœur de ce dispositif depuis son origine. Les œuvres, nombreuses et diverses, sont trop souvent méconnues. Les œuvres du 1% constituent un patrimoine artistique ouvert à tous et un support idéal pour de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi la DAC Martinique a initié le concours *Objectif Photos 1%* en partenariat avec le Rectorat afin d'aider les élèves à développer et à affiner leur perception de l'art et de l'architecture ainsi que leurs interactions. Soixante dix prises de vue ont été soumises au jury qui a sélectionné et récompensé six d'entre elles. L'ensemble des photos, le règlement du concours, les lauréats sont visibles sur le site. <http://un-pour-cent-photo.com/photos/>



**Juliette GAUDION**, élève de seconde - **Établissement** : Lycée Frantz Fanon, Trinité - **Professeur** : Raphaëlle GEORGET - **Catégorie** : photo la plus créative - Une magnifique bataille entre luminosité et obscurité, créant alors ce contraste dans le ciel, ce qui donne place à la structure détaillée de la statue.



**Mélanie MARGUERITE** et **Allan ANDRÉ**, élèves de quatrième - **Établissement** : Collège François-Auguste Perrinon, Fort de France - **Professeur** : Valérie JEAN-BAPTISTE **Catégorie** : photo la plus insolite - Regard original d'une œuvre prisonnière de son architecture.

Ce livret prolonge l'animation vidéo consacrée au 1% artistique en Martinique conçue par David Gumbs.

David Gumbs, né en 1977 en Guadeloupe, est un artiste multimedia. Il explore le dessin automatique pulsionnel et répétitif, la peinture, la photographie, l'image en mouvement par le biais de la vidéo expérimentale, l'animation générative par la programmation et la vidéo interactive en temps réel.

La DAC Martinique remercie le CAUE Martinique, les artistes et auteurs des œuvres ayant répondu au questionnaire.

#### Sources, bibliographie :

Fiches d'enquêtes thématiques départementales réalisées par Yohann BOUIN les œuvres d'art issues du 1% artistique en Martinique. Les fiches sont consultables à la DAC Martinique

Dir. par Gerry L'ETANG. *La Peinture en Martinique*, Paris : HC Éditions, 2007

*Histoire d'un art, La Sculpture. L'aventure de la sculpture moderne XIXe et XXe siècles*, Genève : Skira, 1986

Anne et Hervé CHOPIN *Les Peintres Martiniquais*, Paris : HC Éditions, 1998

Dir. Dominique Aris et Cristina Marchi. *Cent 1%*, Paris : Édition du Patrimoine, 2012

À l'occasion de la 32<sup>e</sup> édition des journées européennes du patrimoine organisée les 19 et 20 septembre 2015, la Direction des Affaires Culturelles de Martinique a souhaité mettre l'accent sur les œuvres réalisées en Martinique dans le cadre du 1% artistique depuis 1963.

Il s'agit de permettre à tout un chacun de découvrir, sinon de redécouvrir, et de mieux connaître les œuvres, souvent méconnues, qui ont été réalisées en Martinique au titre du 1%. Œuvres dont la plupart ont pour créateurs des artistes de renom.

C'est aussi l'occasion de savoir ce que ces œuvres, dont certaines datent de plus d'une cinquantaine d'années, sont devenues, et de dresser un rapide bilan de cette disposition légale sur le plan local.



Direction des affaires culturelles de Martinique  
54 rue Professeur Raymond Garcin  
97200 Fort de France  
Téléphone : +33 596 60 05 36  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Dac-Martinique>



Caue de la Martinique  
31, avenue Pasteur  
97200 Fort de France  
Téléphone : +33 596 70 10 10  
[www.caue-martinique.com](http://www.caue-martinique.com)